

# Capitalisation sur les expériences GIZC par pays

# Approche

---

Ce document renseigne les quatre résultats attendus dans la composante 1 du projet.

## 1. Etat de l'art des initiatives GIZC dans les pays d'Afrique du Nord.

Il a été réalisé sur la base de la bibliographie collectée sur internet, des documents recueillis auprès du CAR-PAP, du Conservatoire du littoral, du CAR-ASP.

Ces éléments bibliographiques ont été complétés par un recueil de documents stratégiques, et d'autres plus opérationnels notamment les projets se rapportant à la Tunisie, au Maroc et à l'Algérie.

Les experts ont également utilisé les informations issues de projets auxquels ils ont participé en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Ceci a permis de suivre dans le temps l'évolution de la GIZC en termes d'ancrage et de projets dans ces pays.

Au total, 16 projets et initiatives GIZC ont été étudiées : 5 en Algérie, 5 au Maroc et 6 en Tunisie

## 2. Identification et catégorisation des Initiatives GIZC

La catégorisation des initiatives GIZC a été effectuée sur la base des informations recueillies puis analysées dans les documents de projets recueillis pour effectuer l'état de l'art. Ont été prises en considération, les informations liées à la consistance des projets et initiatives en rapport avec la gouvernance, et principalement l'ancrage institutionnel au niveau central et au niveau local, les financements et les sources de financement, les bénéficiaires, les partenariats, le niveau d'implication des acteurs non institutionnels, principalement les OSC. L'intégration des démarches et initiatives GIZC entreprises à ce jour dans la planification régionale et locale. L'efficacité et l'efficience des démarches au niveau local.

## 3. Evaluation des forces et des faiblesses de la GIZC au plan technique, institutionnel et méthodologique et du niveau de participation et d'implication des OSC

Au delà de l'analyse issue de la revue de la littérature, des informations complémentaires et cruciales ont pu émerger à partir de réunions et d'entretiens effectués auprès d'acteurs impliqués dans la GIZC, notamment les OSC bénéficiaires de financements auprès du CEPF.

Des contacts et des échanges directs ont ainsi pu avoir lieu à travers 1) les réunions à mi-parcours des acteurs bénéficiaires de fonds CEPF en Algérie et en Tunisie, 2) des entretiens directs effectués auprès de l'association AGIR lors du lancement de leur projet CEPF à Nador et du GREPOM dont le directeur exécutif a été rencontré lors du symposium dédié aux oiseaux marins à Hammamet en Tunisie. Les organisations rencontrées figurent en annexe 1.

Un entretien direct a été effectué avec l'équipe du projet GIZC co-financé par la Banque Mondiale à Rabat (dans leurs bureaux au sein du Ministère en charge de l'environnement).

Des entretiens directs ont également été effectués avec le WWF Tunis, acteur principal dans le cadre du projet GIZC SMAP qui a porté sur la région nord de la Tunisie (Khroumirie Mogods) et du président du Groupement de Développement Agricole de Khorgalia, situé en périphérie du littoral Nord de la Tunisie.

L'ensemble des informations collectées dans le cadre de ces entretiens et réunions ont permis de tirer des enseignements cruciaux sur le mode fonctionnement de la GIZC ainsi que les forces et les faiblesses des démarches au plan technique, institutionnel et méthodologique, et d'évaluer le niveau de participation et d'implication des OSC.

#### 4. Les leçons issues des initiatives GIZC au niveau des quatre pays concernés ont été tirées et synthétisées

Les enseignements tirés auprès des OSC dans le cadre de réunions et entretiens individuels ont été complétés et affinés grâce à de nouvelles analyses collectées au niveau du meeting organisé par le CEPF au Montenegro ainsi que la participation des deux consultants aux ateliers concomitants dédiés à la GIZC, organisés respectivement par le Conservatoire du littoral et le CAR-PAP d'une part et le Plan Bleu d'autre part à Antibes en septembre 2015. Ces ateliers internationaux ont permis d'identifier les barrières à lever pour une GIZC efficiente et durable sur les côtes de Méditerranée et d'Europe.

## Genèse et objectifs de la GIZC

---

La GIZC est un paradigme conçu et développé par les États-Unis dans les années 1970, sur la base d'un constat de liaisons de cause à effet entre les mauvaises pratiques d'aménagement et de gestion côtière et la dégradation des écosystèmes marins. Il s'en est suivi en 1972 le vote par le Congrès américain d'une loi sur la gestion des zones côtières.<sup>1</sup> Cette loi a défini un programme national d'aménagement et de développement des ressources des terres foncières et de l'eau. Elle crée spontanément un partenariat entre les acteurs locaux, fédéraux et les États, destiné à une gestion. Des aides financières ont été accordées aux États côtiers pour la mise en place de programmes de gestion cherchant à équilibrer la protection et la gestion durable des ressources côtières des États-Unis et approuvés par l'État fédéral. Jugées insuffisantes, ces mesures limitées aux espaces côtiers ont été complétées dès 1990 par d'autres intégrant les problématiques inhérents aux bassins versants et impactant les milieux récepteurs. Ces problématiques plus étendues ont été intégrées par le *Coastal Zone Management Act Reauthorization (CZARA)* a créé en 1990 un nouveau programme de contrôle des sources de pollution diffuse qui oblige tous les États à respecter ce programme sous la responsabilité de la NOAA et de l'EPA.

Des démarches similaires mais plus modestes de gestion intégrée sont à signaler en Europe, notamment en France avec la création en 1975 du Conservatoire du littoral et des Agences de l'Eau dès 1992.

Le concept de gestion intégrée des zones côtières a été consacré durant la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement organisée à Rio de Janeiro en juin 1992. Dès cette date, le concept a été reconnu à l'échelle internationale (Agenda 21, Convention sur les changements climatiques, Conférence de parties de la convention sur la diversité biologique, convention de Ramsar...). C'est dans cette optique que la Chapitre 17 de l'Agenda 21 proposa dès 1993 le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour permettre la réalisation d'un développement durable des espaces côtiers.

En Méditerranée, l'article 4-3-e de la Convention de Barcelone relative à la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée énonce depuis 1995 que les États signataires "s'engagent à promouvoir la gestion intégrée du littoral en tenant compte de la protection des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles". En 2003, les États méditerranéens signataires de la convention ont adopté le principe de l'élaboration d'un protocole additionnel sur la «gestion intégrée des zones côtières», qui est depuis devenu le premier instrument de droit international entièrement consacré à cette question.

---

<sup>1</sup> Christophe Lefebvre, « La gestion intégrée côtière et marine : nouvelles perspectives », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 9 | Juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, consulté le 11 janvier 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/10985> ; DOI : 10.4000/vertigo.10985

Le Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) de la Méditerranée a été signé à Madrid le 21 janvier 2008 lors de la Conférence des Plénipotentiaires sur le Protocole GIZC. Quatorze Parties Contractantes à la Convention de Barcelone ont signé le Protocole lors de la Conférence.

- Ce protocole est le seul instrument légal pour la GIZC dans toute la communauté internationale et il pourrait servir de référence pour d'autres mers régionales.
- Le protocole sert à garantir le développement durable des zones côtières, l'utilisation durable des ressources naturelles et la préservation de l'intégrité des écosystèmes, de la géomorphologie et des paysages côtiers. Il permettra de protéger les zones côtières et d'éviter que les catastrophes naturelles n'aient des conséquences importantes tout en assurant une cohérence entre les initiatives publiques et privées.

Suite à la ratification par six pays, le Protocole est entré en vigueur le 24 mars 2011. A ce jour, le Protocole a été ratifié par 9 pays et par l'Union Européenne. A l'occasion de la 17ème réunion ordinaire des Parties Contractantes (CoP), qui s'est tenue à Paris du 8 au 10 février 2012, le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole de 2012 à 2019 a été adopté par les parties contractantes à la Convention de Barcelone.

**L'objectif inhérent à cette étude est d'identifier et de diagnostiquer l'état des lieux en matière de mise en œuvre et d'adoption de la GIZC en Afrique du Nord, sur la base du protocole de Madrid entré en vigueur en Mars 2011.**

La GIZC (gestion intégrée des zones côtières) « à l'ambition première de faciliter le développement durable des zones côtières » (Sorensen, 1993 ; Cicin – Sain et Knecht, 1998). C'est une approche qui vise à rapprocher les diverses politiques sectorielles ayant une incidence sur le littoral. Elle est fondée sur la participation et la multi-sectorialité et exige la multidisciplinarité durant tout le processus : de l'identification jusqu'à la mise œuvre et le suivi évaluation. Cette démarche est préconisée surtout pour gérer des problèmes induits par la pression due à l'activité humaine sur la zone du littorale en particulier l'urbanisation et de la périurbanisation, les activités portuaires, le tourisme, la surpêche, la surexploitation des ressources naturelles ainsi que la dégradation des milieux naturels littoraux, alors même que les effets du changement climatique et les menaces dues à la montée de la mer

Il faut également noter que la GIZC est un processus dynamique qui concerne à la fois la planification de la gestion des ressources naturelles et de l'espace côtier avec toutes ses dimensions (sociale, économique et environnementale).

La GIZC implique une intégration holistique : spatiale, administrative, usages, environnementale, scientifique et temporelle.

Depuis le début des années 1990, une littérature nombreuse a été consacrée à la GIZC de manière générale, notamment pour la Méditerranée, on citera à titre d'exemple ces

ouvrages méthodologiques précurseurs qui exposent les motifs et les problématiques qui dictent la mise en place de ce processus :

- Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen » (PNUE, 1995),
- Evaluation d'initiatives de gestion intégrée des régions littorales méditerranéennes : Expérience du PAM et du METAP » (METAP-PAP, 1997),
- Evaluation d'initiatives des gestions intégrées des régions littorales méditerranéennes : Expériences du METAP et du PAM (1988-1996) » (METAP, 1998),
- Formulation des projets PAC : Guide pratique » PAM /PNUE, 2000),
- Livre blanc : Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée » (PNUE/PAM/PAP, 2001),
- Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières : guide méthodologique » (UNESCO, 2001),
- « Principes de meilleures pratiques pour la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée » (PNUE/PAM/PAP, 2001),
- Le document FAO (1992) sur les principes de la GIZC,
- Les documents de l'ASEAN ICLARM (1992) relatifs à la méthodologie GIZC,
- Le guide de la Banque Mondiale (1996) : Guide pour une gestion intégrée de la zone côtière,
- Le rapport du GESAMP (1996) : contributions de la science à la gestion intégrée de la zone côtière,
- Initiatives in the Mediterranean: Experiences from METAP and MAP (1988-1996): Lessons Learned,

## **POURQUOI LA GIZC ?**

Les espaces côtiers et marins abritent de très nombreuses activités humaines : développement urbain, agriculture, pêche et aquaculture, transport routier ou maritime, production d'énergies, exploitation de matières premières, nautisme et bien entendu le tourisme (grand consommateur d'espaces et de ressources naturelles) – principalement en Méditerranée. La gestion intégrée de ces activités consiste à tenir compte dans une approche globale des différents usages des espaces marins et côtiers, à la fois fragiles et convoités. La « gestion intégrée des zones côtières » est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, considérant simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts sur le milieu côtier.

La GIZC impose de prendre en considération l'ensemble des secteurs d'activités, à partir du moment où il y a une utilisation du milieu littoral. Les objectifs de la GIZC se déclinent sur le long, moyen et court terme et concerne l'ensemble des acteurs concernés : Etats, collectivités littorales, acteurs économiques, citoyens, experts souvent impliqués dans des démarches sectorielles

L'approche GIZC couvre les domaines suivants : i) la gouvernance du littoral, ii) la structuration des connaissances pour une meilleure connaissance des interrelations entre les enjeux, iii) l'adaptation des politiques sectorielles relatives des zones côtières, iii) la planification stratégique de ces zones et iv) la coopération. La GIZC est souvent perçue

comme une approche conceptuelle mais le recours à des « outils » permettant la mise en œuvre de ces pratiques est un moyen de concrétiser sur le terrain les approches prônées dans le cadre de stratégies de gestion intégrée.

## **GOUVERNANCE**

La mise en œuvre de la GIZC est un exercice impliquant les acteurs concernés par le territoire. L'article 14 du protocole GIZC (Convention de Barcelone), dédié à la Participation permet d'assurer l'implication de toutes les catégories d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des initiatives portant sur le milieu marin et côtier. Cet article prévoit des modes de gouvernance impliquant des comités consultatifs, et des enquêtes publiques. La participation peut aller au-delà et s'étendre à des partenariats pour la mise en œuvre des programmes et des plans d'action émanant des stratégies GIZC.

L'efficacité de la participation est conditionnée par une communication transparente et efficace et par le droit de recours à toute partie prenante voulant contester une décision relative à la zone côtière.

La gouvernance de la GIZC permet la construction collective d'une vision pour l'avenir du territoire côtier, d'assigner des objectifs généraux et spécifiques et l'établissement de plans d'actions basés sur la participation et la concertation entre les divers acteurs et les différents niveaux de planification et de prise des décisions. L'ancrage local de la gouvernance des territoires côtiers doit permettre l'appropriation d'une vision et d'une planification qui se veulent avant tout consensuelles, établies sur un diagnostic bâti collectivement par une assemblée représentative d'acteurs locaux. Ce dispositif local de gouvernance peut être consultatif, délibératif voire contribuer activement et concrètement à la mise en œuvre de la stratégie GIZC. Il permet ou contribue à faire émerger un projet de territoire et d'en être la mémoire et le facilitateur. Ce mode de gouvernance peut s'inscrire sur le court-moyen terme autour de projets concrets et limités dans le temps mais sa vocation est avant tout d'être le garant de la mise en œuvre d'une planification territoriale stratégique qui s'inscrit sur le long terme. La gouvernance permet de garantir des planifications « diachrones » et synchrones, et d'éviter ainsi ce que l'on peut percevoir sur des territoires côtiers à travers la succession de projets sans logique temporelle ou la mise en place de projets parfois antagonistes, redondants ou contradictoires. Une telle organisation doit également être conçue avec des prérogatives de surveillance et de contrôle de projets portant sur le littoral.

A ce jour, cette participation est exercée avec plus ou moins de succès pour la gestion d'espaces côtiers : Comités de gestion ou comités d'Aires protégées, dépendamment des contextes spécifiques locaux, nationaux et régionaux... le champ d'action peut être plus large – contrats de baie, agenda 21 territoriaux etc., et avoir des prérogatives plus larges spatialement et au plan thématique que les territoires et les dispositifs de gestion d'espaces protégés.

A ce jour également, ces outils de gouvernance ainsi que d'autres sont parfois établis à l'occasion d'initiatives portées par l'Etat ou suite aux exigences de bailleurs dans le cadre de

projets. Leur mise en place peut parfois découler de mouvements globaux portés par des groupes présentant un leadership marqué et auxquels adhèrent progressivement d'autres acteurs locaux à l'occasion de l'émergence d'enjeux forts transversaux et territoriaux sur le territoire.

### **Un besoin impératif de communication et d'information**

Une bonne communication se traduit par la responsabilisation et l'appropriation des objectifs et des résultats attendus du plan de gestion. Elle développe la responsabilité du grand public, de la société civile et des institutions, chose difficile obtenir en l'absence d'une stratégie de communication.

Bien communiquer renforce l'appropriation de la GIZC et de ses objectifs de gestion par les acteurs les plus concernés. Les campagnes de sensibilisation visant un public élargi et les programmes d'éducation renforcent le soutien de la communauté.

La GIZC vise de nombreux acteurs concernés par des enjeux plus spécifiques. Il est donc important de communiquer avec l'ensemble de ces acteurs à la fois à travers leurs représentants dans un cadre préférentiellement formel et directement dans le cadre de campagnes d'information et/ou de sensibilisation plus ouvertes (grand public ou focus groupe). Ces réunions pourront être dédiées à une thématique particulière intéressant le groupe cible ou plus générales.

## **CONNAISSANCES ET ACTION**

L'exhaustivité de la GIZC impose beaucoup de rigueur pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la gestion efficace des territoires côtiers avec toujours en filigrane les impératifs stratégiques validés collectivement. La gestion intégrée des zones côtières implique d'aborder le littoral dans tous ces compartiments, pressions et enjeux divers et exige à la fois la pluridisciplinarité et un assemblage adéquat des connaissances impliquant obligatoirement les passerelles entre les différentes disciplines et corps d'experts. C'est dans ce sens que doivent être planifiés le suivi et les programmes de recherche appliqués. Ainsi, il sera nécessaire d'établir des espaces de discussion et de confrontation, au travers de comités scientifiques et de gestion par exemple. Ces instances permettront l'émergence de d'approches favorisant :

- i) L'émergence de modes de réflexion collectifs associant des acteurs locaux de diverses origines
- ii) la mise en place de démarches collaboratives
- iii) L'établissement de réseaux d'échanges d'expériences.

Ces données devront être recueillies et traitées puis intégrées dans des indicateurs de gestion en vue de leur diffusion auprès des décideurs, des acteurs et du grand public. Les



connaissances accumulées auront un intérêt pour la recherche académique mais elles devront avant tout servir à la gestion du territoire côtier.

### **Partage de la connaissance et conscientisation**

L'autre aspect sur lequel doit s'appuyer la GIZC concerne la conscientisation des acteurs sectoriels et plus largement de la population des défis et risques majeurs encourus par le littoral dans le cas où le développement continue avec la même tendance dans le futur. Aussi, l'adoption systématique de la démarche participative et collective tout le long du processus de la GIZC est nécessaire dans l'établissement de l'état des lieux, au diagnostic, puis dans l'élaboration des stratégies de gestion intégrée du littoral au niveau local, jusqu'à la participation à l'élaboration des plans d'action. Cette approche qui doit être systématique ainsi que la mise en place de plateformes de suivi de la GIZC améliore sensiblement la prise de conscience des acteurs sur les enjeux, leur intersectorialité et la nécessité d'une prise en charge commune souvent consensuelle de l'avenir de l'espace littoral qui leur revient.

### **PLANIFICATION DE LA GESTION INTEGREE**

L'article 5 du protocole GIZC prévoit une planification rationnelle des activités sur les zones côtières pour garantir une utilisation durable des ressources ainsi que l'intégrité des écosystèmes en présence, et la nécessité de favoriser la cohérence entre les initiatives publiques et privées.

- a. L'élaboration d'une stratégie nationale GIZC répond à une nécessité d'établir et de structurer une vision commune préalable à la mise en place d'actions qui en sont la déclinaison. Pour cela une Stratégie Nationale GIZC établie sur la base d'une analyse partagée du contexte et des enjeux permettra :
  - D'exprimer une vision nationale consensuelle et claire pour le développement durable de la zone côtière.
  - De tendre vers une gouvernance intégrant et harmonisant les intérêts multiples des acteurs présents et agissant dans les zones côtières.
  - D'identifier les priorités et les moyens de parvenir au développement durable du littoral.
- b. Plans et programmes côtiers comme instruments de mise en œuvre de la stratégie : la planification spatiale est indispensable pour la gestion intégrée des zones côtières. Ces instruments permettent la prise en considération au niveau d'un territoire des problématiques littorales au niveau local exprimées toutes ou en partie par les acteurs locaux. **La planification territoriale stratégique est d'une grande pertinence, mais doit sous peine d'être déconnectée et d'être en partielle ou totale**

**inadéquation avec la stratégie nationale GIZC et les stratégies nationales d'aménagement du territoire faire l'objet d'une intégration : nécessité de mise en place de dispositifs de concertation pérennes et efficaces, et de mise en adéquation entre les échelles de planification. Le financement pérenne de la GIZC, indispensable à sa mise en œuvre a fait l'objet de nombreuses réflexions mais reste encore une question en suspens.**

#### **Les enjeux de financement de la GIZC**

A ce jour, le financement de la gestion intégrée des zones côtières reste tributaire pour l'essentiel de bailleurs de fonds internationaux (UE, BM, GFEM, FFEM...) dans le cadre de projets de démonstration à l'envergure et à la durée déterminées et nécessairement limitées. Même si les financements sont conséquents, ils restent tributaires de l'extérieur et ne permettent pas, car irréguliers, d'envisager une vision nette de l'avenir.

Toutefois en dehors de ces exceptions il est nécessaire de souligner que la réussite de la GIZC sur un territoire donné est conditionnée par une stratégie et des plans d'actions qui nécessitent avant tout une planification territoriale stratégique qui servira de fil conducteur dans le financement, la budgétisation et la mise en œuvre qui devront être mieux synchroniser avec un pilotage et une gouvernance territoriale. Quel que soient les origines des financements : nationaux et/ou dans le cadre des cofinancements à travers des bailleurs de fonds internationaux, modestes ou importants, réguliers et/ou irréguliers, ils devraient être conditionnés par une planification territoriale stratégique dont les objectifs de gestion durable sont partagés entre l'ensemble des acteurs territoriaux concernés. Ils doivent permettre l'exécution des plans d'actions et des programmes qui en découlent, avec comme préalable une priorisation et un accord entre les différentes catégories d'acteurs qu'ils soient publics, privés et associatifs et que les préoccupations des différents niveaux aussi bien local, régional et central sont prises en considération.

Il s'agit donc pour l'essentiel non pas de flux additionnels importants en termes de financement mais d'une synchronisation de la mobilisation des fonds pour atteindre des objectifs qui visent le développement durable sur fond d'intersectorialité et de gestion vertueuse de l'environnement.

La gestion intégrée peut s'intéresser à une aire protégée marine et/ou côtière, comme à un territoire communal ou intercommunal. Plus ou moins vaste et plus ou moins complexe.

Ainsi, si les financements conventionnels sont prodigués par des bailleurs de fonds internationaux, c'est simplement à titre démonstratif et pédagogique afin de créer un effet d'entraînement et un essaimage de la GIZC au niveau national en vue d'une application plus élargie.

En dehors de ces projets démonstratifs, le financement des actions d'aménagement et de gestion à entreprendre sont supportés par les partenaires publics ou privés avec ou sans appui de financements extérieurs dans le cadre de leurs programmes habituels et conventionnels ; les seuls coûts additionnels sont inhérents à l'initiation du processus GIZC, à la gouvernance et la planification à l'accompagnement/apprentissage de la démarche, au suivi de la GIZC et au renforcement des capacités humaines et matérielles nécessaires.

- c. L'intégration des enjeux terrestres et marins de l'espace côtier.

## **LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA GESTION DES ESPACES COTIERS**

- a. Les gestionnaires

Dans ce cas précis et comme les enjeux du CEPF sont reliés à la protection de la nature et de la biodiversité, on citera en premier les gestionnaires d'espaces naturels. Les gestionnaires sont bien entendu les acteurs incontournables de la conservation (police de la nature, ingénierie écologique, gestion des visiteurs...) mais comme les territoires concernés ne sont pas mis sous cloche, ils doivent également faire face à d'autres enjeux qu'ils ne maîtrisent pas toujours : développement, aménagements, suivi. A la fois animateurs, coordinateurs et exécutants d'actions de gestion plus ou moins complexes, ils sont appelés à établir des partenariats avec d'autres acteurs internationaux, nationaux, ou locaux pour faire face à ces problématiques exigeant parfois des savoirs pluri-disciplinaires. Pour de nombreux pays, le leadership de la gestion des espaces naturels littoraux et marins est souvent accordé à des établissements publics spécialisés établis au niveau central : agences littorales, administration forestière, agences dédiées à la gestion d'aires protégées, mais également à des échelles plus locales à des institutions autonomes comme les Parcs Nationaux ou les Réserves Naturelles. Dans certains pays méditerranéens, d'autres types d'organisations et d'institutions locales gèrent des espaces naturels : collectivités territoriales, OSC., groupements professionnels.

### Pourquoi d'autres acteurs

Moyennant une organisation adéquate, une répartition claire des prérogatives et des rôles, des droits et des devoirs des gestionnaires et des partenaires, la mutualisation des moyens et des ressources est justifiée :

- i) parce que les territoires gérés sont liés à des territoires voisins dont la gestion influence directement ou indirectement sur le territoire. L'approche écosystémique doit donc désormais être considérée comme une composante forte de la gestion ;
- ii) parce que les gestionnaires ne disposent pas de toutes les compétences ni du personnel suffisant pour faire face aux programmes conservatoire et moins

encore pour faire face à d'autres enjeux : gestion des usages et des enjeux économiques, de la fréquentation, concertation, éducation, sensibilisation...

- iii) pour mutualiser les coûts de gestion ;
- iv) pour initier voire renforcer l'appropriation locale de modes de gestion durables et vertueux ;
- v) parce que le foncier n'est pas toujours totalement maîtrisé par les gestionnaires et que la solution réside dans ce cas à plaider auprès d'autres propriétaires publics ou privés pour adopter et mettre en œuvre des compromis dans leur mode d'exploitation

### Quels autres acteurs

- i) Collectivités territoriales : wilayas, délégations, provinces, communes ; ces instances sont des acteurs directs ou des partenaires pour la conservation. Elles agissent notamment pour améliorer le cadre de vie des citoyens, dont la protection du patrimoine naturel et la préservation de l'environnement. Les collectivités sont des interlocutrices privilégiées des gestionnaires d'aires protégées sur les zones de compétence, elles appuient des démarches de sensibilisation et de communication et interviennent pour appuyer ou mener des actions sur les espaces naturels notamment au travers d'investissements et d'aménagements structurants des espaces naturels. Les collectivités sont aussi des potentiels partenaires techniques, logistiques et financiers au service des politiques publiques de GIZC.

D'autre part, les élus des collectivités sont en partie des personnes ressources disposant d'un important leadership et peuvent le mettre à contribution en faisant office de relais pour communiquer et plaider en faveur de la gestion durable des sites naturels côtiers, notamment dans le cadre des politiques et stratégies GIZC de niveau supérieur (régional et national).

- ii) Les organisations de la société civile (ONG): leur intervention, souvent bénévole vient appuyer les instances de gestion pour atteindre les objectifs assignés au territoire en matière de conservation et de développement durable. On peut citer les organisations structurées mais également des bénévoles qui appuient l'effort de gestion et mettent à la disposition des gestionnaires leur compétence, leur temps disponible ou encore leur savoir-faire : conseil, sensibilisation, éducation environnementale, participation à des chantiers... Les associations d'usagers (chasseurs, chasseurs sous-marins, clubs de sport et autre associations, plongeurs) sont également des partenaires potentiels soit au travers leur implication dans la gestion ou tout du moins au travers de leur adoption de comportements éthiques.

*Le protocole GIZG évoque les ONGs dans deux de ses articles. Il stipule dans l'article 14 (1<sup>er</sup> §paragraphe) que les ONGs comptent parmi les parties prenantes pouvant garantir une gouvernance efficiente du processus GIZC, et peuvent participer aussi bien dans les phases de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes projets côtiers et marins, que dans la délivrance des diverses autorisations.*

*Le même protocole stipule dans son article 32 (2<sup>ème</sup> §paragraphe) que les ONGs dont les activités sont liées au Protocole, peuvent établir conjointement avec les autres parties prenantes, et les institutions du protocole et de la convention de Barcelone (c'est à dire le CAR/PAP et le secrétariat de la convention de Barcelone), une coopération dont l'objectif est une meilleure coordination institutionnelle aux fins de l'application du Protocole GIZC.*

iii) Les institutions scientifiques et de recherche contribuent en mettant à disposition leurs compétences :

- en communiquant les résultats de leurs travaux se rapportant au territoire en question,
- en répondant à des besoins spécifiques en recherche appliquée exprimés par les gestionnaires
- pour assurer le suivi

iv) Les usagers professionnels : il s'agit principalement, concernant les espaces naturels côtiers, des métiers liés à l'agriculture, la pêche ou au tourisme. Les espaces naturels offrent également la possibilité de contribuer au développement, mais selon des pratiques responsables. Ces usagers ou groupes d'usagers peuvent être des partenaires ou acteurs à titre individuel ou agrégés en corporations, syndicats, associations...

v) Les acteurs régionaux et internationaux de la coopération : institutions, programmes, initiatives, projets internationaux contribuent à la conservation des espaces naturels côtiers au bénéfice de pays ou de territoires. Leurs contributions sont diverses et variées. Ces organisations expertes contribuent au transfert de connaissance et de savoir faire et jouent un rôle en matière de plaidoyer. En Méditerranée, on citera les centres d'activité du Plan d'Action pour la Méditerranée – principalement le CAR/PAP, principal instigateur de la GIZC dans cette mer régionale, le Conservatoire du littoral, l'association MEDPAN pour les AMP, MedWet pour les zones humides, l'Initiative pour les Petites Îles de Méditerranée, UICN-Med, WWF...

La persévérance de ces institutions dans leur action de coopération contribue, malgré l'immensité des enjeux, à freiner la dégradation des zones côtières notamment en apportant leur expertise et leur force de conviction, notamment en matière de GIZC.

En Afrique du Nord, les actions entreprises en vue d'une gestion intégrée des zones côtières avec ou sans appui technique d'organisations internationales ont pu avoir lieu grâce au soutien financier régulier et récurrent de bailleurs de fonds internationaux (BEI, Banque Mondiale, FEM et FFEM...)

## **Le PAP/RAC, acteur régional initiateur de la GIZC en Méditerranée**

L'activité principale du CAR/PAP est la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) en Méditerranée.

Le Centre d'activités régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) avec le soutien d'autres centres du PAM fournit une assistance technique, des lignes directrices et les méthodologies requises pour la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée. Les mandats révisés des différentes Composantes du PAM, y compris le mandat du CAR/PAP, ont été adoptés par la 16<sup>ième</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes tenue à Marrakech, en novembre 2009 et reflètent leur contribution à la mise en œuvre du Protocole GIZC, notamment en ce qui concerne les problématiques transversales.

### **Le mandat du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**

(Comme adopté par la 16<sup>ième</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à Marrakech, Maroc, du 3 au 5 novembre 2009)

Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a été créé à Split en 1980 par décision de la réunion intergouvernementale (UNEP/IG.5/7, paragraphe 54) de 1977 d'aider à la mise en œuvre de la composante "planification intégrée" du Plan d'action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975. Son mandat originel avait une large portée et comprenait dix actions prioritaires dans six domaines d'activité qui appelaient une action immédiate. Avec le développement du PAM et eu égard aux défis posés par le contexte environnemental mondial, en rapport notamment avec les zones côtières, les objectifs des activités du CAR/PAP ont évolué de manière à répondre aux besoins des zones côtières de la région en termes de développement durable, en particulier dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). L'adoption du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC) en 2008 a officialisé le rôle du CAR/PAP pour ce qui concerne la mise en œuvre dudit Protocole. Objectif et mission Le CAR/PAP a pour objectif spécifique de contribuer au développement durable des zones côtières et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources naturelles. À cet effet, la mission du CAR/PAP consiste à fournir une assistance aux Parties contractantes pour qu'elles appliquent l'article 4, paragraphe 1, de la Convention de Barcelone, s'acquittent de leurs obligations découlant du Protocole GIZC, mettent en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD, 2005), et à assumer en particulier les tâches qui lui sont assignées par l'article 32 du Protocole GIZC de 2008.

Les principaux domaines d'action du CAR/PAP dans sa mission visant à assurer le

développement durable des zones côtières consistent à:

1. aider les Parties contractantes à formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales et plans d'actions au titre du Protocole GIZC;
2. aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en vue de faciliter le développement durable des zones côtières en veillant à prendre en compte l'environnement et les paysages de concert avec le développement économique, social et culturel; préserver les zones côtières et leur intégrité; assurer l'utilisation durable des ressources naturelles; et établir la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions prises par les autorités publiques, à tous les niveaux, qui ont des incidences sur les zones côtières;
3. aider les pays à exécuter des projets de démonstration/pilotes de gestion du littoral (tels que les Programme d'aménagement côtier – PAC) dans certaines zones côtières bien définies de la Méditerranée pour montrer que l'application de la GIZC est un outil majeur, en vue d'appliquer expressément le Protocole GIZC. Les projets PAC visent à élaborer des procédures et instruments pertinents de réalisation du développement durable dans les zones de projet, à identifier et appliquer les méthodes et outils pertinents, à contribuer au renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, et à garantir une large utilisation des résultats obtenus;
4. développer une coopération régionale en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'importance de la gestion intégrée des zones côtières par l'organisation d'activités de formation, d'éducation et de mobilisation, le travail en réseaux, des publications et la diffusion de l'information;
5. mettre au point des méthodologies et outils de GIZC et s'attaquer aux problèmes sectoriels spécifiques en mettant l'accent sur le littoral dans le cadre de la GIZC, tels que l'aménagement urbain, la gestion des ressources naturelles, le tourisme durable, la protection du patrimoine et des paysages, l'érosion du littoral et du sol, les infrastructures et les transports, la pollution et les déchets, le changement climatique et les écosystèmes côtiers particuliers.

## Le littoral d'Afrique du Nord

**Les pays maghrébins ont pris conscience de la nécessité de mettre en place des stratégies de préservation de l'environnement en général et du littoral en particulier. Les trois pays adhèrent au processus GIZC enclenché dans le cadre du plan d'action de la Méditerranée et disposent d'une réglementation assez bien élaborée. Il n'en demeure pas moins que les textes réglementaires sont certes nécessaires mais toutefois insuffisants à cause de la faiblesse de leur application (incitation, dissuasion, coordination intersectorielle...).**



# Les expériences algériennes

La côte algérienne s'étend de Marsat Ben M'Hidi à l'Ouest au Cap Roux à l'Est sur 1622 km. Elle se présente comme une succession de baies plus au moins ouvertes séparées par des régions très escarpées. Les hautes falaises qui bordent en général cette côte sont soumises à des érosions marines et éoliennes. La côte algérienne compte 31 cours d'eau.

Le littoral algérien est fortement urbanisé : les communes représentent 23% des superficies des 14 wilayas littorales. La côte algérienne abrite une diversité d'habitats favorisant ainsi l'établissement d'une riche biodiversité aussi bien à terre qu'en mer.

Une littoralisation soutenue met en péril l'intégrité physique et biologique du littoral algérien : près des  $\frac{3}{4}$  de la population algérienne vit dans les communes littorales. La littoralisation galopante se fait au détriment d'espaces naturels d'un grand intérêt paysager et menace sérieusement la biodiversité et les ressources naturelles y compris les ressources en eau et les terres agricoles qui sont parmi les plus fertiles du pays. Une menace latente découle de la planification de nombreuses zones d'expansion et sites touristiques sur l'ensemble du littoral.

Le littoral algérien est également soumis à une forte érosion, notamment sur les côtes meubles, érosion découlant notamment à l'élévation du niveau de la mer sous l'effet des changements climatiques, amplifiée certainement par des usages humains qui vont à l'encontre de l'intégrité physique du littoral : constructions continues parallèles à la côte, notamment sur les dunes et prélèvements de sable sur les dunes et les plages.

Le milieu marin est affecté par une pollution accrue d'origine urbaine et industrielle et par une accélération des prélèvements des ressources halieutiques, conséquence d'un développement très rapide de la flottille nationale.

## Bref historique de la GIZC en Algérie

Les initiatives GIZC ont été initiées en 2002 avec le PAC algérois qui a été soutenu par le (CAR/PAP) et ce avant même la signature du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la méditerranée en 2008, entré en vigueur le 23 Mars 2011.

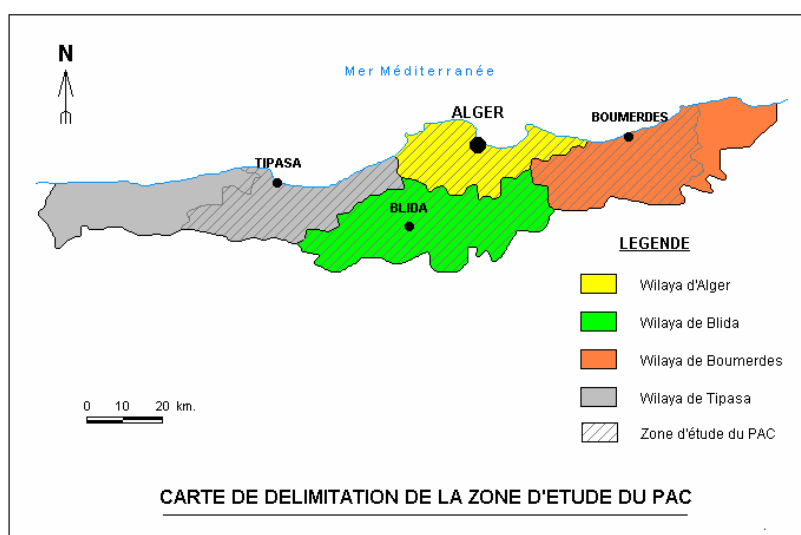
Par la suite et après la signature du protocole GIZC, conformément aux exigences stipulées au niveau de l'article 18.1 du protocole qui requiert l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières et des plans et programmes côtiers de mise en œuvre, un partenariat a été initié avec le centre d'activités régionales/programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du programme des nations unies pour l'environnement/plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) en vue d'appuyer les MATE dans l'élaboration des stratégies et plans côtiers intégrés de gestion des zones côtières

La partie qui suit synthétise les principales initiatives GIZC en Algérie initiées avant et après la date de mise en vigueur du protocole.

## Les principaux projets en liaison avec la GIZC au Algérie

### Le programme d'aménagement côtier de la zone algéroise (PAC)

Il s'agit en fait d'une région littorale d'une vaste étendue qui est caractérisée par sa fragilité. Elle est soumise à d'intenses pressions anthropiques mettant en péril son équilibre et son devenir. Le site retenu est important de point de vue géographique et administratif, il s'étale sur quatre wilayas (Alger, Blida, Boumerdes et Tipasa). L'initiative en question considérée novatrice et complexe a permis la mobilisation et l'implication de nombreux acteurs et intervenants qui ont des intérêts parfois divergents et contradictoires



Source : SI/ANAT

| Territoire concerné                             | Littoral de quatre Wilayas, échelle communale et échelle du bassin versant   |
|---|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                 | 2006-2008  |
| <b>Coordination niveau national</b>             | MATE et ses institutions sous tutelle, wilayas et commune littorales, professionnels, ONG, universités, agences et institutions techniques, médias |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>     | PAM, CAR PAP, Plan Bleu, CAR ASP   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b> | Satisfaisant en ce qui concerne l'identification et la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>  | Bonne au niveau de l'identification et la  |

|   |   |
|---|---|
|   | préparation   |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux</b> | L'avis des scientifiques et des institutions gouvernementales qui prédominent |
| <b>Réplication</b>  | (+) PAC Oran, PAC Annaba, Stratégie nationale GIZC                            |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>                 | (+/-) reste faible malgré l'élaboration d'une stratégie nationale GIZC        |

## De quoi s'agit-il ?

Considérée comme la première initiative GIZC en Algérie. Elle a été mise en œuvre entre 2002 et 2005 avec l'appui du CAR-PAP/PAM.

Le PAC algérois avait pour finalité la maîtrise de l'urbanisation des sols, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles et culturelles à travers l'initiation et la mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée participatif et multi acteurs

En ce qui concerne la méthodologie, malgré que l'approche utilisée s'est référée à la méthodologie mise au point et développée par le CAR-PAP/PAM, la mise en œuvre de l'exercice a nécessité des efforts d'adaptation d'ordre méthodologique.

Le PAC algérois qui est considéré comme une application didactique avait pour objectif le renforcement des capacités au niveau du pays. Il a impliqué quasiment l'ensemble des catégories d'acteurs (institutions publiques, collectivités territoriales, organisations non gouvernementales, des professionnels et des universitaires).

## Principaux résultats et produits

Le PAC algérois a apporté un apprentissage aux acteurs concernés en répondant à des besoins clairs : comment faire face à un enjeu complexe de gestion des zones côtières nécessitant la mise en cohérence et l'intégration de plusieurs visions sectorielles parfois antagonistes et à l'établissement de modes de réflexion impliquant la définition collective des visions et des enjeux.

- Un apprentissage concernant la planification territoriale participative et multi acteurs des zones côtières basé sur les principes de l'intégration et de l'inter-sectorialité
- Une vision partagée de l'ensemble des protagonistes
- Un plan d'actions prioritaires comprenant des opérations et des activités concrètes clairement identifiées touchant à des thématiques techniques, législatives et institutionnelles

Deux types d'actions ont été définis par le PAC algérois :

- (i) des actions thématiques prioritaires identifiées, à réaliser dans un avenir relativement proche : aménagements et édifications d'infrastructures dédiées à la lutte contre la pollution (assainissement, gestion des déchets solides), à la gestion intégrée de ressources en eau et à la gestion intégrée des zones côtières
- (ii) des actions que l'on pourrait qualifier de fonctionnelles/transversales prioritaires touchants aux aspects législatifs et réglementaires en lien avec la mise en pratique du processus et de l'approche GIZC, d'autres qui se rapportent aux aspects institutionnels et en fin un troisième type d'action visant la réalisation des études complémentaires permettant d'améliorer les connaissances sur le système côtier en question et sa problématique. On y trouve des activités se rapportant à la coordination et l'intégration des activités du projet, de développement du système d'information, de conduite des analyses concernant le suivi de la durabilité, de mise en place de programme de formation et de participation ainsi que des stratégies de financement.

En conclusion le PAC algérois a apporté des résultats encourageants en termes de cadrage à long terme des visions et des objectifs de gestion durable d'un territoire fragile menacé par la pression anthropique.

Le PAC a été conçu pour mettre en évidence le bien-fondé de la méthodologie portée par le CAR/PAP qui aborde l'ensemble des tenants et des aboutissants des processus GIZC en promouvant l'application des principes, outils et méthodes qui lui sont entièrement dédiés, méthodologie qui a été mise en œuvre lors de cet exercice.

Cependant, certains défauts d'application pouvant être soulevés des difficultés à sa mise en œuvre. Le caractère adaptable du protocole GIZC proposé par le PAM est par conséquent nécessaire. Il doit pouvoir tenir compte des particularités et des spécificités et originalités de la zone côtière étudiée.

Le PAC algérois était à l'origine de nouveaux produits et résultats importants et intéressants à savoirs

- i. La mise au point et la mise en œuvre de l'approche participative dans la planification territoriale des espaces côtiers en Algérie
- ii. La démarche adoptée a servi de référence pour le PAC Oran et le PAC Annaba
- iii. L'identification et la mise au point d'un tableau de bords de suivi (indicateurs)
- iv. Le PAC était un précurseur au Plan d'action pour le site pilote Réghaia-Heraoua
- v. Le développement de l'approche participative lors de l'élaboration du SNAT 2025 (réunions régionales Nord, Centre, Nord Ouest et Nord Est)

## Le projet AMIS SMAP III relatif à l'élaboration d'un plan GIZC de la wilaya d'Alger

| Territoire concerné  | Littoral de la Wilaya d'Alger   |
|--|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>  | 2006-2008   |
| <b>Coordination niveau national</b>  | Wilaya d'Alger, APPL, MATE, Agences et institutions techniques, collectivités locales, ONG, universités |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>  | CE, CIRSA, Université de Ravena (Bologne, Italie)   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>  | Au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>   | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux en se référant au document produit</b> | faible (avis des scientifiques et avis des institutions gouvernementales qui prédominent)               |
| <b>Répliquations de la démarche</b>  |   |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>  | (-)   |

### De quoi s'agit-il ?

Le projet a abordé la problématique de la surveillance environnementale et les risques littoraux.

Il a été mis en œuvre entre 2006 et 2008, soit une année après l'achèvement du PAC algérois. On peut le considérer comme une mise en application des résultats du PAC algérois sur un territoire plus restreint qui est la wilaya d'Alger et dédié à un enjeu particulier (surveillance environnementale/risques littoraux). Des actions de formation et de sensibilisation ont été consacrées à ces thématiques.

Le SMAP III a fait intervenir plusieurs partenaires de niveau international et des partenaires nationaux comme s'est mentionné ci haut. Compte tenu d'une problématique plutôt d'ordre « scientifique », le projet a mis l'accent beaucoup plus sur la participation des universités au niveau national et international.

## **En ce qui concerne la méthodologie :**

Sans pour autant clarifier les rôles des parties autres que les scientifiques qui ont été impliqué dans cet exercice, le SMAP III, s'est référé dans sa mise en œuvre aux mêmes principes de la démarche GIZC mise au point par le CAR-PAP. L'exercice était participatif et a impliqué les principales parties prenantes considérées influentes et en rapport avec les enjeux spécifiques du littoral de la Wilaya d'Alger.

## **Principaux résultats et produits**

Les principaux résultats sont les suivants :

- La proposition d'un plan d'action prioritaire d'usage de la zone côtière Réghaia – Heraoua venant renforcer les recommandations du PAC algérois
- La mise en place d'une surveillance environnementale (herbiers de posidonie, érosion côtière, SIG littoral Alger, rejets et déchets, phytoplancton toxique, biomarqueurs)

## Projet d'appui au développement du Commissariat National du Littoral

| Site   | Littoral des wilayas et commune littorale  |
|--|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>  | 2006-2012  |
| <b>Coordination niveau national</b>  | CNL, MATE et institutions sous tutelle, wilayas et communes littorales, SNGC, ONG, université  |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>  | AFD, FFEM, CdI/Initiative pour les Petites Îles de Méditerranée  |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>  | Faible   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>   | Significative pour la mise en œuvre de certaines actions de terrain, ainsi que dans le suivi du projet (comités de pilotage dans les wilayas de Tipasa et d'Oran)          |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux en se référant au document produit</b> | faible (avis des scientifiques et avis des institutions gouvernementales qui prédominent)  |
| <b>Réplications de la démarche</b>   | (-)  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>  | Préparation de plans d'action annuels en concertation avec le CNL puis mise en œuvre des actions en partenariat direct avec le CNL et ses partenaires nationaux et locaux. |

### De quoi s'agit-il ?

Préservation et appui à la conservation de sites naturels côtiers et insulaires. L'exercice a été mené sur des sites pilotes choisis au niveau de deux wilaya (Îles Habibas – wilaya d'Oran et Mont Chenoua/anses de Kouali - wilaya de Tipasa) ainsi que ponctuellement sur l'île de Rachgoun (wilaya de Ain Temouchent)

Les appuis apportés par le projet ont été dispensés sous forme d'activités de formation, d'appui à l'organisation, de mise en place de mesures de gestion, d'élaboration de documents de gestion pour des espaces naturels sensibles et également sous forme de suivi scientifique, d'appui à la participation et sous forme d'actions de sensibilisation.



## **Principaux produits et résultats**

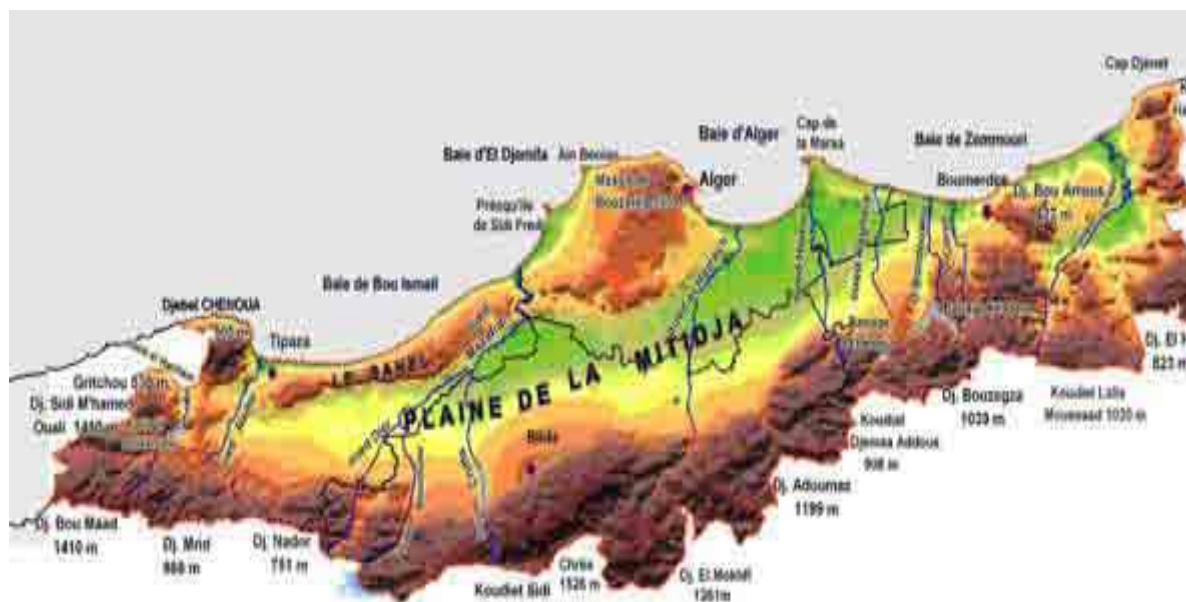
Le projet a permis de renforcer les capacités techniques du commissariat National du littoral à la gestion conservatoire des zones naturelles côtières et insulaires, puis progressivement et à travers la participation d'acteurs locaux à la mise en place d'une démarche participative tant dans la planification que dans la mise en œuvre d'actions à mener.

Tout le long du projet, il a contribué à travers des actions concrètes à l'établissement de relations partenariales entre les institutions en charge de l'environnement et plus particulièrement le CNL avec les ONG et les universités ainsi que les autres acteurs.

Le projet a permis des échanges entre les diverses institutions concernées par la gestion du littoral, une collaboration effective entre le commissariat national du littoral d'un côté et les ONG et les universités d'un autre côté, et en enfin la formulation des plans de gestion participatifs pour les sites priorités.

## Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les régions méditerranéennes « Destination »

### Localisation



Source : PAC Algérie, 2002-2006

|  |   |
|--|---|
| <b>Site</b>  | Littoral des wilayas d'Alger, Boumerdes et Tipasa avec focus sur le littoral de la wilaya de Tipasa |
| <b>Période de mise en œuvre</b>  | 2008-2009   |
| <b>Coordination niveau national</b>  | MATE, ANDT, Wilaya, Commune, Professionnel du tourisme  |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>  | CAR PAP   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>  | (-)   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>   | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux en se référant au document produit</b> | +/-   |
| <b>Réplication de la démarche</b>  | (-)   |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>  | (-)   |

## **De quoi s'agit-il ?**

Destination Algérie est une action appuyée par le CAR PAP, elle s'insère dans la stratégie de développement du tourisme durable dans la région méditerranéenne.

Au cœur de cet exercice les principes de la démarche GIZC ont été pris en considération. Une réflexion a été menée dans le cadre d'un processus GIZC avec pour objectif de partager aux divers acteurs les connaissances disponibles sur un site et d'initier une démarche participative avec les acteurs les plus pertinents à l'actualisation des données et informations indispensables pour le calcul des indicateurs et la proposition d'un scénario partagé pour le développement d'un tourisme durable pour une destination, puis d'une action démonstrative concrète auprès d'une entité hôtelière située à Tipasa

## **Principaux résultats et produits**

A la fin de cet exercice les acteurs ayant participé ont élaboré une stratégie de développement durable pour le tourisme côtier appliqué au site pilote sélectionné, ils ont manipulé des outils participatifs d'évaluation environnementale du tourisme sur un site à très haute valeur patrimoniale naturelle et culturelle.

## Le plan côtier (PC) Réghaia et Heraoua une application très récente et formelle de la démarche GIZC en application de l'article 18.1 du protocole

### Localisation sur carte



Cette initiative est venue concrétiser et mettre en application d'une manière plus pratique le protocole GIZC signé par l'Algérie en 2008 et entré en vigueur en mars 2011.

Suite à la signature du protocole l'Algérie à travers son Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), un partenariat a été initié avec le CAR/PAP avec pour objectif de mettre en place un processus d'élaboration d'une stratégie nationale GIZC ainsi qu'un projet de plan côtier pour deux municipalités littorales permettant de mettre en application les principes de la stratégie nationale à un niveau territorial approprié. **Il s'agit du plan côtier Réghaia et Heraoua**

Le PC a impliqué plusieurs parties prenantes et il s'est appuyé sur le cadre méthodologique mis à la disposition par le CAR-PAP.

| <b>Territoire concerné</b>   | <b>La zone côtière de Réghaia et Heraoua</b>  |
|--|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>  | 2015  |
| <b>Coordination niveau national</b>  | MATE, collectivités et autres partenaires gouvernementaux impliqués   |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>  | CAR/PAP, PNUE/PAM FEM (MedPartnership), CAR/ASP, UNESCO-PHI et le Conservatoire du littoral français.                                     |
| <b>Niveau d'implication/participation des ONG</b>  | Implication dans le suivi de l'élaboration du Plan côtier   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>   | (+)   |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux en se référant au document produit</b> | Prise en considération des enjeux de lutte contre la pollution (déchets solides et effluents), perturbations des espaces naturels côtiers |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>  | (-)   |
| <b>Réplication de la démarche</b>  | Pas encore : exercice très récent   |

### **De quoi s'agit-il ?**

L'engagement d'un dispositif de gestion intégrée, comme option inéluctable pour la durabilité de l'écosystème côtier en contribuant à la promotion d'un modèle intégratif pour la valorisation et la protection du milieu naturel et de ses ressources.

C'est une application de la démarche GIZC à la zone côtière « Réghaia » qui est un territoire connaissant des enjeux écologiques et socio-économiques représentatifs de la problématique du développement durable du littoral national. L'exercice s'est inspiré des principes généraux du protocole GIZC en rapport avec :

- la stratégie nationale en matière de gestion intégrée du littoral qui a été élaborée concomitamment avec le PC
- la détermination d'une vision partagée sur les potentialités, les ressources et les menaces dans le périmètre d'étude
- la co - construction d'un projet de territoire
- la mise au point, dans un esprit collaboratif, d'un programme d'actions intégrées, pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Tout le long du processus de mise en œuvre, des efforts ont été déployés pour assurer :

- la concertation en vue d'une convergence de points de vue entre les multiples acteurs et intervenants.

- l'exhaustivité : prise en considération de l'ensemble des questions et domaines d'interventions autour de la durabilité de l'écosystème et de ses ressources.
- la prospective, en anticipant sur le devenir du périmètre d'étude sur la base d'une image future de la zone construite collectivement.
- l'intégration, en mettant au point un programme d'actions sur la base d'une démarche participative assurant la complémentarité et la synergie entre les divers secteurs.

## **Principaux résultats et produits**

Une large mobilisation des acteurs : Le PC a essayé de mobiliser autant d'acteurs représentatifs que possible tout le long du processus d'élaboration du PC. La démarche a été appuyée par des organisations internationales et régionales. L'exercice était une occasion pour ces derniers pour :

- Elaborer un bilan diagnostic de la situation actuelle du site
- Partager et échanger sur leurs enjeux et préoccupations
- Mener des travaux de groupes thématiques relatifs aux problèmes de gestion du site
- Réfléchir sur les indicateurs de durabilités,
- Mener un travail prospectif en vue de dégager une vision pour une gestion collective durable du territoire
- Décliner la vision en objectifs et mesures de gestion opérationnelles et élaborer des plans d'action selon des priorités différentes.

Un plus par rapport aux expériences antérieures : L'exercice mené dans le cadre du PC Reghaia a essayé d'apporter des solutions aux insuffisances méthodologiques et institutionnelles constatés lors des expériences passées, avec notamment un focus sur les questions d'ancrage institutionnel du dispositif GIZC, aux problèmes de décentralisation du dispositif au niveau des territoires, et aux problèmes de mise en œuvre et ce :

- en élaborant des plans d'actions les plus concrets et opérationnels possibles avec une identification claires des responsabilités,
- en essayant de trouver les financements moyennant la responsabilisation des acteurs concernés et qui ont été mobilisés et impliqués dans tous le processus.
- en trouvant un ancrage institutionnel au niveau décentralisé
- en respectant les principes GIZC (participation, intégration et exhaustivité)

Parmi les autres résultats du PC, on citera notamment l'élaboration par un bureau d'étude algérien d'un Plan de gestion intégré de la zone côtière, insulaire et marine adjacente à Reghaia, appelée à être classée en AMP, et ce avec le soutien du CAR-ASP.

# Les expériences Marocaines

La côte marocaine s'étend sur 3500 Km avec deux façades distinctes atlantique et méditerranéenne lui conférant un large spectre de spécificités biogéographiques et paysagères.

Malgré un ancrage plus continental que les autres pays du Maghreb, la population littorale est importante en Méditerranée comme sur l'Atlantique, favorisée par des concentrations importantes autour de grands pôles urbains à vocation principalement industrialo-portuaires à l'instar des pôles de Tanger Tetouan ou à vocation touristique (i.e. Essaouira ou Agadir).

Le littoral marocain présente de nombreuses originalités physiques et écologiques qui lui confèrent un intérêt patrimonial indéniable tant au plan méditerranéen que mondial. Le littoral abrite également de nombreuses ressources naturelles et une large ouverture pour le commerce maritime. Ce potentiel naturel en a fait une zone d'occupation humaine très ancienne sur laquelle se sont succédées de nombreuses civilisations comme en témoignent de nombreux vestiges archéologiques pour la plupart bien conservés et valorisés.

A l'instar de l'ensemble des rivages méditerranéens, l'occupation humaine s'est amplifiée durant le XXème siècle et s'est exacerbée durant la deuxième moitié de ce siècle favorisée par un essor du tourisme balnéaire.

Cette explosion démographique a engendré, outre une urbanisation sans précédent, une exploitation intense des ressources naturelles à des fins vivrières ou comme composante importante des exportations marocaines issues de l'agriculture et de la pêche.

Ainsi, les écosystèmes littoraux et le milieu marin ont subi des agressions intenses. Sur la côte méditerranéenne marocaine. Les plaines côtières étriquées ont toutes été occupées par l'agriculture et par l'industrie, et par le tourisme dans les zones côtières sableuses (comme à Saydia, près de Berkane). La zone du Rif central très accidentée est longtemps restée enclavée, mais un extraordinaire développement urbain a vu le jour à la faveur de l'aménagement récent de la rocade méditerranéenne,

Les zones côtières sont également influencées par les activités exercées sur les bassins versants : activités industrielles, zones urbaines, défrichements et barrages établis sur les cours d'eau. Les effets de ces activités se ressentent aussi bien sur le milieu marin récepteur, sur la conservation des sols mais aussi sur les zones humides : le défrichement au niveau des bassins versants sont à l'origine de crues très violentes, la construction des barrages a profondément modifié l'hydrologie de certaines zones estuariennes (Smir, Martil, Laou, Nekor, Moulouya ...), entraînant une salinisation progressive à la fois des eaux de surface et de celles des petites nappes côtières (Smir, Moulouya, Bou Areg ...). Ces mêmes barrages ont considérablement réduit les dépôts solides, assurant le renouvellement du stock sableux des plages, déjà érodées de manière naturelle.

## **Bref historique de la GIZC au Maroc**

L'intérêt a été suscité dès la déclaration de Gènes en 1985 qui a mis le cadre nécessaire pour l'application d'une approche proactive pour la méditerranée et le lancement des projets locaux connus sous le nom de programme d'aménagement côtiers (PAC). Les engagements prises dans ce cadre à l'échelle internationale se sont traduites progressivement dans les politiques nationales et ayant fait impliquer le Maroc dans des programmes spécifiques comme par exemple le plan d'action pour la Méditerranée où les recommandations ont



mener à terme vers une politique nationale de plus en plus rigoureuse de développement durable de l'environnement côtier et marin. Actuellement, la politique nationale et locale des pouvoirs publics marocains en matière de l'environnement marin et côtier qui se réfère au concept de développement durable qui se construit/se réfère aux principes de la GIZC est entrain de se traduire surtout dans les textes réglementaires récemment promulgués et qui touchent à la décentralisation et les collectivités territoriales, la loi sur le littoral , ....

## Les principaux projets en liaison avec la GIZC au Maroc

### Le PAC Nadhor

Le PAC Nadhor est une démarche de gestion intégrée des zones côtières pour le développement durable du littoral de la province de Nadhor, région de l'oriental Maroc. Elle entre dans le cadre du SMAP III qui est un programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement financé par la Commission Européenne.

Le PAC a été formulée sous forme d'un projet sur une période de trois années, dont la mise en œuvre a associé trois organisations Marocaines à savoir : l'École Nationale Forestière d'Ingénieurs, la Commune Rurale de Boudinar et l'ONG FUED (Forum d'urbanisme, d'environnement et de développement)

Cette initiative a été soutenue par The Costal Union (EUCC) qui est une ONG internationale ayant son siège au pays bas et qui opère dans le domaine du développement durable et de la conservation de la nature en milieux côtiers.

|   |  |
|---|--|
| <b>Site concerné</b>  | <b>le PAC de trois fourches, la commune de Boudinar et la Lagune de Nadhor</b>   |
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2007-2010  |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | le Ministère de l'intérieur, la province du Nador, le haut-commissariat aux eaux et forêts, le Ministère des pêches maritimes, le Ministère de l'équipement<br>Secrétariat d'état Chargé de l'Eau et de l'Environnement, organisations non gouvernementales et acteurs locaux, l'école nationale forestière (ENFI) |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | Union européenne (UE), Coastal and Marine Union (EUCC), Forum d'urbanisme environnement et développement (FUED)  |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | Moyenne au niveau de l'identification et de la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | (+) Commune Rurale de Boudinar   |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | (-)  |

### De quoi s'agit-il ?

Une application de la méthodologie GIZC à un site pilote (le CAP Nador) pour une mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières. Cette initiative est venue enchaînée avec

des initiatives précédentes qui sont le SMAPIII Moulouya et le projet Hoceima. Le CAP Nadhor a contribué surtout par l'élaboration d'une vision stratégique constructive de l'avenir de la zone avec la participation de tous les acteurs littoraux concernés. Dans ce cadre des plans de gestion intégrée ont été élaborés pour trois sites sélectionnés

L'initiative a permis de mettre en place des outils de planification participative, elle a contribué par rapprocher les points de vue et les objectifs concernant l'amélioration de la qualité écologique et paysagère du site et elle a promu la participation des acteurs littoraux qui ont été sensibilisés aux problèmes de gestion environnementale concernant les sites retenus.

Le travail participatif mené auquel ont contribué les acteurs littoraux impliqués a permis de mieux analyser surtout les enjeux et les rôles de ces derniers dans le cadre d'un projet visant la réduction des impacts environnementaux et le renforcement des potentialités socioéconomiques.

### **Principaux résultats et produits**

Le CAP Nadhor a produit surtout une culture de travail partenariale qui pourrait être reproduite dans d'autres sites.

Un plan d'action prioritaire de gestion intégrée de la zone côtière.

## Le PAC Rif Central (Maroc)

Faisant l'objet d'un accord signé entre le Gouvernement Marocain et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2007-2010. Il est venu suite à une demande du Gouvernement Marocain en faisant part de son adhésion active à la philosophie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

| Site concerné   | Rif central Maroc   |
|---|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2007-2010   |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | MEDU  |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | PAM/PNUE, CAR/PAP, CAR/PB, CAR/ASP, CAR/PP, Secrétariat des 100 sites historiques   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | faible  |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | Prévu lors de la mise en œuvre de faire participer des ONG locales afin de contribuer par l'information et la sensibilisation et une ONG nationale dans un comité consultatif prévu |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> |   |

### De quoi s'agit-il ?

Le programme d'aménagement côtier du Rif Central (Maroc) a été élaboré dans le cadre d'un projet qui a été appuyée par Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM/PNUE) et dont la mise en œuvre a été octroyée au (MEDU) en tant qu'autorité de coordination du projet.

Ce programme qui est d'une dimension stratégique a fait mobiliser plusieurs instances internationales qui ont contribué à sa préparation dans un but de mettre en œuvre les activités relevant de leur mandat. Ces principaux partenaires sont :

1. le Centre d'Activités Régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) en tant que maître d'œuvre du projet,
2. le centre d'activités régionales du plan bleu (CAR/PB), le centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAT/ASP),
3. le centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)
4. et le secrétariat des 100 sites historiques

Le programme d'aménagement côtier du Rif Central a été élaboré dans une logique de faire mobiliser d'autres instances internationales et bailleurs de fonds potentiels comme la BM, FEM, BEI, UE, PNUD...plus tard lors de sa mise en œuvre

**Objectif général du PAC de la zone côtière du Rif Central :** Contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières.

Les objectifs du PAC ont été divisés en objectifs à long terme et en objectifs immédiats, ceux du long terme ont été formulés comme suit :

- (i) Proposer une démarche de développement durable de la zone côtière du Rif central basée sur le développement du tourisme en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement,
- (ii) Créer les conditions de mise en place du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière marocaine.

Ceux immédiats du programme consistent à :

- (i) Identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières
- (ii) Appliquer les méthodes et les outils de la gestion intégrée des zones côtières
- (iii) Contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement
- (iv) Produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après projet
- (v) Développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières

## Projet de gestion intégrée des zones côtières - côte méditerranéenne

| Site  | Boudinar, Moulouya, Nador  |
|---|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2011-2016  |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | Secrétariat d'état Chargé de l'Eau et de l'Environnement, organisations non gouvernementales et acteurs locaux |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | Banque Mondiale, Agence française de développement   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | Faible au niveau de l'identification et de la préparation  |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              |  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | (+)  |

### De quoi s'agit-il ?

Il entre dans le cadre du programme « partenariat stratégique pour la Méditerranée » qui intervient au niveau de quatre domaines prioritaire à savoir, la gestion des eaux de surface et souterraines, le traitement des eaux usées domestiques et industrielles, la conservation de la biodiversité et la GIZC.

Il lui a été assigné comme objectif le soutien du GIZC dans certains sites de la côte méditerranéenne marocaine en vue de réduire la pollution et la perte de la biodiversité, tout en renforçant la résilience des collectivités aux impacts du CC.

La GIZC a été adopté dans le cadre de ce projet dans un objectif d'assurer une régulation des conflits d'usage, de préserver l'environnement et de garantir un développement durable au niveau du littoral méditerranéen oriental présentant pour le Maroc un enjeu socioéconomique et environnementale de première importance du fait de la présence de quatre sites s'intérêt biologique et écologiques, dont trois sont classés sites Ramsar.

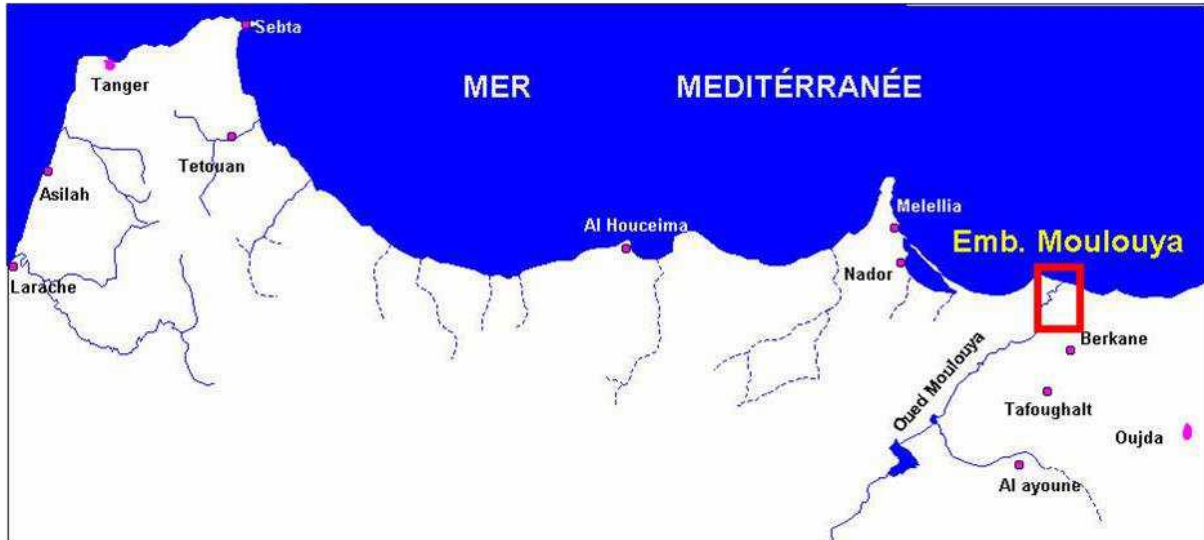
La mise en œuvre du projet a été assurée par une unité de gestion (UGP) qui a été créée au sein du département de l'environnement relevant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

### Principaux résultats et produits

Les principaux résultats et produits du projet étant :

- des renforcements de capacités en matière de GIZC,
- des améliorations des connaissances de base sur la pollution, la biodiversité, le secteur de la pêche durable et la gestion des écosystèmes,
- la mise en place d'une cogestion,
- l'amélioration des processus de prise de décision, (mise en place des outils d'aide à la décision « SIG » etc)
- l'engagement des politiques juridique en faveur de la GIZC dans le domaine de la pêche, du tourisme, de l'urbanisation et de la gestion de l'eau et des terres à travers l'amélioration et la mise en place des systèmes de planification et de gestion participatives, système de suivi-évaluation de l'état des ressources halieutiques et de la pollution et des impacts
- encouragement du partenariat public privé
- et d'autres

## Moulouya



Il s'agit d'une zone côtière sensible d'intérêt biologique et écologique qui a fait l'objet d'une approche GIZC dans le cadre du projet MedWetCoast (2003-2006). C'est également un site pilote au Maroc pour la mise en place d'un processus de planification côtière concertée et un appui aux initiatives des gouvernements Marocains en matière de GIZC

| Site  | Embouchure Moulouya Maroc  |
|---|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2006-2008  |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | Secrétariat d'état Chargé de l'Eau et de l'Environnement, organisations non gouvernementales et acteurs locaux |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | Réseau MEDWET (centres techniques)   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | Faible   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              |  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | Faible   |

### De quoi s'agit-il ?

Intéresse le littoral Saida – Ras El Ma incluant la zone humide de l'embouchure de la Moulouya. Il a été mis en œuvre dans le cadre du programme d'Actions Prioritaires à Court et moyen Termes (SMAPIII) pour l'environnement financé par la Communauté Européenne.



Comme le CAP Nador l'objectif de cette initiative est de promouvoir une utilisation plus durable des ressources naturelles à travers la mise en place d'un plan d'action de GIZC.

## Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les régions méditerranéennes « Destination »

Pour le Maroc l'initiative destination cadre avec les objectifs stratégiques du pays qui visent un meilleur essor économique à travers la promotion d'un tourisme durable en mieux gérant les potentialités et les atouts et tenant compte d'une meilleure conservation des ressources naturelles.

| Site  | Zone côtière de la province d'AL Hoceïma  |
|---|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2006-2008   |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | Secrétariat d'état Chargé de l'Eau et de l'Environnement, autorités nationales, collectivités territoriales, tour-opérateurs, propriétaires d'hôtels, ONG.. |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | CAR/PAP, WWF MedPO, CAR/info  |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | Faible  |

### De quoi s'agit-il ?

Destination Maroc, fait partie du projet « Destinations » qui concerne l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Il avait pour objectif majeur la promotion d'une planification et d'une gestion durables du tourisme dans les zones côtières du Sud méditerranéen à travers :

- La mise en place des outils d'aide à la décision tels que l'ECAT (évaluation de la capacité d'accueil touristique, les scénarios alternatifs, les indicateurs de tourisme durable)
- L'introduction des directives qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes de risques environnementaux
- La sensibilisation au tourisme durable et le renforcement des capacités des promoteurs, décideurs et autres groupes cibles pour l'utilisation des outils précités.

Au cœur de cet exercice les principes de la démarche GIZC ont été pris en considération. Une réflexion a été menée dans le cadre d'un processus GIZC avec pour objectif de partager aux divers acteurs les connaissances disponibles sur un site et d'initier une démarche

participative avec les acteurs les plus pertinents à l'actualisation des données et informations indispensables pour le calcul des indicateurs et la proposition d'un scénario partagé de développement.

### **Principaux résultats et produits**

A la fin de cet exercice les acteurs ayant participé ont élaboré une stratégie de développement durable pour le tourisme côtier appliqué au site pilote sélectionné, ils ont manipulé des outils participatifs d'évaluation environnementale du tourisme sur un site émergent.

# Les expériences Tunisiennes

Depuis des temps immémoriaux, le littoral de la Tunisie constitue un espace privilégié pour les activités humaines, qui l'ont façonné, parfois en le développant et en le valorisant, souvent en l'affectant et en le dégradant.

Cet espace a accueilli toutes les civilisations qui ont jalonné l'histoire de la méditerranée (phéniciens, puniques, romains, vandales, byzantins, Arabes, espagnoles, Ottomans, etc.), le linéaire côtier tunisien est estimé à 2290 km si on compte ses irrégularités à petite échelle. Jusqu'en 2015 le linéaire du littoral tunisien était arrêté à 1300 km.

cette frange côtière est, de facto, le pôle de développement le plus important de la Tunisie contemporaine et joue le rôle de locomotive pour tous les secteurs économiques. En effet, elle concentre 2/3 de la population et plus des 80 % des activités humaines occupant de la sorte 220 Km de côtes sableuses en majorité.

Une telle concentration a engendré un cortège d'opérations d'aménagements lourdes avec des conséquences structurelles et conjoncturelles, souvent néfastes, sur un espace naturel qui, malgré sa richesse inestimable en termes d'écosystèmes, de milieux et de paysages, reste extrêmement fragile et sensible.

Outre les pressions anthropiques considérables, la frange littorale tunisienne subit, à l'instar des côtes de la méditerranée, des conditions naturelles (réchauffement climatique, élévation du niveau de la mer, etc.) génératrices de phénomènes érosifs mettant en danger son intégrité et son existence même.

Enfin, cet espace littoral est d'autant plus fragilisé que les stratégies de l'Etat, depuis les 40 dernières années, en matière d'aménagement du territoire en général, et de gestion du

littoral en particulier, sont tiraillés entre une logique de développement économique et social obéissant à des impératifs de rentabilité et de gains immédiats et les nécessités de conservation et de protection du milieu et des ressources régies par les mécanismes de gestion rationnelle et intégrée dans une vision de développement durable où la dimension temporelle à long terme reste la valeur absolue.

## Bref sur l'historique de la GIZC en Tunisie

La Tunisie étant un des pays partenaires reconnaissant l'importance de la réconciliation entre développement économique avec la protection de l'environnement ainsi que l'intégration des préoccupations environnementales dans les aspects appropriés de la politique économique dans un objectif d'atténuer toute conséquence négative possible sur l'environnement au niveau du bassin méditerranéen « Déclaration de Barcelone »

Dans ce cadre « la convention de Barcelone » la Tunisie a signé en janvier 2008 avec 14 pays des 22 parties contractantes **le protocole GIZC**.

Sur le littoral tunisien, et afin de protéger les espaces naturels côtiers et marins l'APAL a procédé à une planification progressive qui a permis d'identifier et de caractériser dans un premier temps des sites dits « sensible ». L'agence a par la suite élaboré les études de bases pour acquérir les connaissances nécessaires à leur gestion, réalisant plusieurs plans de gestion (20) dans le cadre d'un Programme national de Gestion des zones sensibles. Une fois que l'existence et le concept de « zone sensible » furent adoptés dans le cadre de la politique publique (législativement et territorialement), et que les différents publics furent familiarisés avec l'idée, les responsables de l'APAL introduisirent alors l'approche « Aires Marines et Côtières protégées qui d'une certaine manière consiste à transformer le statut d'un site sensible en le valorisant, et exprime l'aboutissement logique de la démarche. Cette première génération de documents de gestion était à l'instar des premiers plans de gestion initiés par la DGF, les résultats d'expertises classiques n'impliquant que marginalement la participation au-delà des institutions représentées dans les comités de pilotage, nationaux pour la plupart.

Une première avancée dans la démarche participation a été initiée dans le cadre du projet MedWetCoast, durant lequel les plans de gestion ont été validés par des comités de gestion locaux essentiellement administratifs. Des démarches collaboratives de l'APAL avec ses pairs institutionnels au niveau national et régional ont conduit à la mise en œuvre d'actions dédiées à la conservation.

D'autres plans de gestion ont été élaborés par la suite, conduits pour la plupart sur la base d'expertises non ou très partiellement participatives.

Dans le cadre du projet Gabes (GEF/Banque Mondiale) des plans de gestion très élaborés ont été réalisés avec un niveau élevé de participation des populations et des institutions régionales et locales (Archipel des Kerkennah, Îles Kneiss, Lagunes d'el Bibane et de Boughrara. Cette implication a permis d'obtenir de la part des habitants une certaine adhésion et au moins une forte compréhension pour que soit mise en place une Aire Protégée. Ces plans de gestion ont également permis l'identification de mécanismes de mobilisation des parties prenantes, toutefois ces éléments sont restés fondamentalement

des montages institutionnels où la part de la participation des communautés dans les cadres de décision proposés est restée très marginale.

On citera enfin le plan de gestion de l'archipel des Kuriat, attendant à la Baie de Monastir, ce document a fait l'objet d'un diagnostic participatif ouvert largement aux institutions mais aussi aux organisations d'usagers. La seconde phase du document de gestion s'inscrit dans le même esprit d'ouverture à l'ensemble des acteurs institutionnels ou non, que ce soit pour l'élaboration du plan de gestion, le zonage de l'aire protégée et sa réglementation ou pour l'élaboration d'une réflexion sur les mécanismes de mobilisation des parties prenantes. Une démarche participative similaire dédiée à la gestion intégrée de l'archipel de la Galite a été adoptée plus récemment pour ce territoire.

En définitive, on peut s'apercevoir que de nets progrès sont perceptibles en ce qui concerne la participation dans les aires protégées terrestre, et marines et côtières. Mais cette participation reste encore incomplète : elle l'est pour l'essentiel limitée dans le temps et se limite à la conception des plans de gestion. D'autre part elle implique surtout les administrations et depuis peu les populations.

D'autres jalons sont encore nécessaires pour aboutir à une nouvelle donne pour la gestion, l'aménagement et le développement des aires protégées. L'émulation de la revendication et des aspirations des populations résidentes et usagères pourrait, si elle est canalisée et constructive conduire à une meilleure reconnaissance de la part des institutions administrant ces territoires. Le contexte sociopolitique actuel dicte de toute façon à ces institutions l'adoption de liens partenariaux et non de paternalisme avec ces populations et ces usagers. La rareté des ressources humaines et des fonds nécessaires à la gestion durable de ces espaces d'exception qui se trouvent encore dans une situation de non-gestion rendent encore plus nécessaire la mise en place de partenariats qui au-delà du conceptuel versent également dans les mécanismes de prise de décision stratégiques et tactiques ainsi que dans l'opérationnel. L'adoption de mécanismes de partenariat public-privé et de cogestion est souvent exprimée par la Direction Générale des Forêts, mais à ce jour, très peu d'initiatives dans ce sens ont été enregistrées.

En Tunisie, la GIZC existe surtout dans la conception et la planification mais reste balbutiante dans sa mise en œuvre.

## Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les régions méditerranéennes « Destination »

Pour la Tunisie, cette initiative cadre avec la vision et la volonté du pays en vue de protéger, de valoriser, et de réhabiliter le patrimoine naturel et culturel au niveau du Cap Bon en promouvant un tourisme durable d'une plus grande équité en matière de retombées financières. Ce site retenu bénéficie d'atouts uniques et des séquences paysagères (plages, criques, falaises, dunes vives, forêts...).

| Site  | Zone du Cap Bon   |
|---|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>   | 2006-2008   |
| <b>Coordination niveau national</b>   | Agence de protection et de l'aménagement du littoral (APAL), collectivités territoriales, tour-opérateurs, propriétaires d'hôtels, ONG..        |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                                 | CAR/PAP, CAR/info   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>                             | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>                              | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Prise en considération des intérêts et des enjeux des acteurs locaux</b> | Moyenne (avis des acteurs institutionnels qui prédominent)  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>                 | AAO en collaboration avec d'autres associations locales avec l'appui du CEPF ont essayé de promouvoir l'écotourisme au niveau de la zone cible. |

### De quoi s'agit-il ?

Destination Tunisie , fait partie du projet « Destinations » qui concerne l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Elle porte les mêmes objectifs que ceux présentés au niveau de l'expérience destination Marocaine présentée ci haut

### Principaux résultats et produits



A la fin de cet exercice les acteurs ayant participé ont élaboré une stratégie de développement durable pour le tourisme côtier appliqué au site pilote sélectionné, ils ont manipulé des outils participatifs d'évaluation environnementale du tourisme sur un site émergent. Un processus de labellisation d'une unité hôtelière (Africa Jade) a constitué une action concrète de démonstration effectuée dans le cadre de Destinations Tunisie.

## SMAP III en Tunisie

Avec le soutien de l'Union européenne, la Tunisie a initié deux démarches d'élaboration de plan GIZC, qui sont inscrites dans le cadre du projet SMAP III « Le programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement » initié par l'Union Européenne. Un premier concerne la région de Sfax et le deuxième concerne la région de Kroumirie et Mogods

Le projet au niveau des deux régions a été mené de façon à servir de modèle dans l'application de l'approche participative et l'implication des différents acteurs concernés, y compris la population locale, dans les processus de planification (délimitation et zonage) et de gestion des aires protégées marines et terrestres.

### 1. La stratégie de gestion intégrée de la zone côtière Sud du Grand Sfax

La zone cible est située sur le littoral sud de la méditerranée. Elle abrite la ville de Sfax qui représente le deuxième grand pôle d'activités économique de la Tunisie avec une population d'environ 500. 000 habitants. L'importance de l'activité urbaine et économique sur cette bande de littoral et l'insuffisance des mesures de protection de l'environnement ont contribué à la dégradation de la qualité de la vie et de l'environnement d'une manière significative. Partant de cette considération, les décideurs nationaux se sont rendus compte de cette problématique et ont demandé l'appui à travers le SMAP III pour élaborer une stratégie de gestion intégrée qui a été très largement appuyée surtout par l'agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) et l'agence de protection et de l'aménagement du littoral (APAL)

| Site concerné                       | La zone côtière sud du Grand Sfax   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>     | 2006-2008   |
| <b>Coordination niveau national</b> | l'APAL, L'ANPE, les communes de grand Sfax, l'école nationale des ingénieurs Sfax, l'université de Sfax, la société d'études et d'aménagement des côtes Nord de la ville de |

|   |  |
|---|--|
|   | Sfax   |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | WWF programme méditerranéen<br>L'entitat Metropolitana de serveis hidraulic i<br>traitement de résidus « Barcelone »<br>Le programme des nations unies pour le<br>développement « PNUD » |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | faible   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | (+) les municipalités de grand Sfax  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | (-)  |
| <b>Adoption de la Démarche dans d'autres zones</b>          | (-)  |

### De quoi s'agit-il ?

Une application de la méthodologie GIZC pour stimuler l'utilisation durable de la zone côtière sud des municipalités du Grand Sfax au Sud Est de la Tunisie et pour élaborer un plan d'action de gestion intégrée

Le travail mener auquel a contribuer des universitaires, des sociétés d'études, l'APAL, l'ANPE et les communes concernées a permis de mieux analyser les caractéristiques de l'environnement côtier terrestre et marin afin de proposer des mesures de gestion appropriées.

Malgré qu'elle 'est basée sur la méthodologie GIZC, l'exercice resterais très technique et scientifique n'ayant pas analysé en profondeur les enjeux socioéconomiques. La mobilisation des usagers de cet espace du littoral resterait également limitée et elle s'est restreinte à la mobilisation des communes du littoral du Grand Sfax.

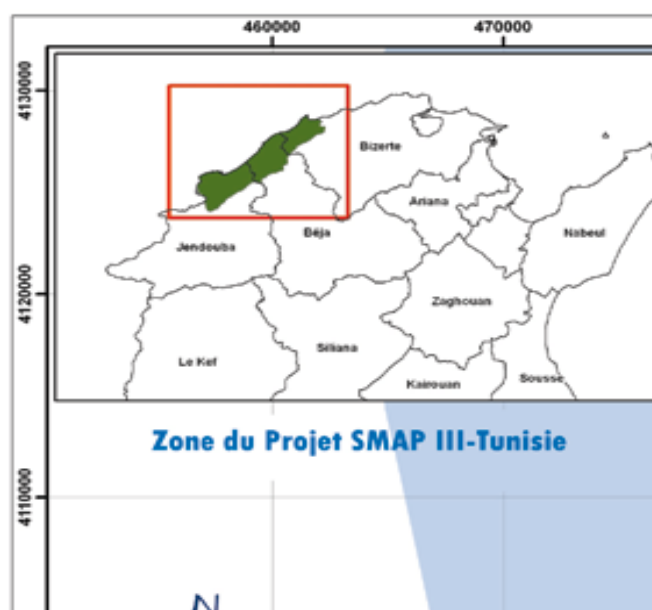
### Principaux résultats et produits

Des études thématiques et d'évaluation de l'état de dégradation de l'environnement sur la zone côtière de Sfax

Des propositions sous forme d'étude pour la promotion du tourisme durable, du contrôle de la pollution, de délocalisation de la SIAPE, un schéma d'aménagement de la côte sud de Sfax...

Un plan de gestion intégrée des zones littorales des municipalités du Grand Sfax.

## 2. Stratégie de gestion intégrée de la zone côtière Cap Serrat Cap négro



Cette stratégie est également inscrite dans le cadre du projet SMAP III (Tunisie). Elle concerne le littoral de la côte nord de la Tunisie caractérisé par sa ruralité et ses naturelles marines et terrestres exceptionnelles. Sur le site il est proposé de mettre en place une Aire Marine côtière protégée et une réserve naturelle sur la partie terrestre pour gérer durablement les ressources naturelles existantes.

Le plan d'action GIZC initié dans le cadre du projet SMAP III vise l'élaboration la mise en place d'une zone marine côtière protégée sur la bande du littoral du Cap serrat Cap négro adoptée par tous les parties prenantes et d'appuyer le projet MedPAN Sud dont l'objectif est d'appuyer l'APAL et la DGF dans la mise en place d'une unité de gestion et d'un comité de pilotage de l'AMPC Cap négro-cap Serrat

| Site concerné   | La zone Kroumirie Mogods   |
|---|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2006-2008  |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | l'APAL, DGF  |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | WWF programme méditerranéen<br>Le programme des nations unies pour le développement « PNUD » Tunisie |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | +  |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | (+) les autorités locales  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | (+/-)  |
| <b>Adoption de la Démarche dans d'autres zones</b>          | (+/-)  |

**De quoi s'agit-il ?**

Une application de la méthodologie GIZC pour stimuler l'utilisation durable de la zone côtière Mogods Kroumirie à travers l'identification des scénarios intersectoriels alternatifs de gestion durable du site préparant des plans d'action de GIZC participatifs et multisectoriels.

### **Principaux résultats et produits**

Des études préliminaires, des formations pour le renforcement des capacités des principaux acteurs, définition d'un système de gestion et de coordination et de communication entre les partenaires concernés, des plans d'actions GIZC de gestion durable du territoire.

## Programme d'aménagement côtier (PAC) du Grand Sfax

Le PAC a été élaboré en application d'un accord signé entre le ministère de l'environnement et de l'aménagement de territoire de la Tunisie et le programme des nations unies pour l'environnement, l'unité de coordination et les centres régionales du PAM. Il est recommandé par la septième réunion des parties contractantes à la convention de Barcelone qui a été signé par la Tunisie en .... Il s'inscrit dans le cadre des études de cas visant la promotion de la planification pour une gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes.

| Site concerné   | La zone côtière sud du Grand Sfax  |
|---|--|
| <b>Période de mise en œuvre</b>   | 1994-1998  |
| <b>Coordination niveau national</b>   | ANPE en tant que coordinateur du PAC, les autorités régionales et locales, les services régionaux de divers départements ministériels, des ONGs locales, des universitaires et des chercheurs. |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>   | le plan d'action pour la méditerranée et les centres d'activités régionales (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/TDE, REMPEC et le programme des 100 sites historiques                               |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>                                       | Bonne  |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>  | (+) les municipalités de grand Sfax  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>                           | (-)  |
| <b>Adoption de la Démarche pour la préparation de nouveaux PAC/Plan et stratégies</b> | (-)  |

### De quoi s'agit-il ?

Un effort très considérable a été fourni pour la préparation du PAC grand Sfax, presque tous les centres des activités régionales ont contribué aux travaux de préparation du PAC à côté des divers départements ministériels tunisiens, des universitaires, des chercheurs, des collectivités territoriales et des ONGs locales montrant l'importance qui a été accordé à ce travail.

Le PAC a été préparé conformément au processus suivi par le plan d'action pour la méditerranée (PUNE/PAM) en adoptant la démarche GIZC.

Le processus de préparation a abouti à un programme d'aménagement côtier comportant des mesures/activités de gestion dont les responsabilités de mise en œuvre sont spécifiées et partagées entre les divers acteurs concernés y compris ceux du niveau international (MED POL, REMPEC, PAP/CAR, CAR/ASP, CAR/PB, CAR/TDE)

### **Principaux résultats et produits**

Diverses études de plan de gestion intégrée de la zone côtière de Sfax ont été élaborées dans le cadre du PAC à savoirs :

- Un plan de gestion intégrée de la zone côtière de Sfax
- Un plan de gestion des ressources en eau pour la zone côtière de Sfax
- Un plan d'action pour la protection et la gestion de la Médina de Sfax
- Mise au point d'outils prospectifs pour les zones côtières méditerranéennes : cas du grand Sfax

Les résultats des travaux ont fait l'objet de restitution et d'évaluation des résultats dans le cadre d'un atelier dont on a mobilisé plus qu'une centaine de personnes représentants des divers organismes et institutions du niveau national et international qui sont directement et/ou indirectement concernés par le PAC de la zone côtière de Sfax.

## Le Projet régional - Gouvernance et développement des connaissances

### « REGOKO »

C'est un projet a été élaboré afin de promouvoir l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles de développement au niveau de divers pays du sud méditerranéen dont le Maroc et la Tunisie (Bénéficiaires). Cette initiative qui a été soutenu par un don FEM visait à atteindre cet objectif à travers (i) la production de connaissances innovantes sur les questions environnementales, axées principalement sur des sujets liés à l'eau (ressources en eau douce, côtières et marines), et (ii) l'organisation d'ateliers, séminaires, réunions et conférences utilisant ces connaissances pour renforcer la capacité des acteurs clés au niveau local, national et régional.

|   |  |
|---|--|
| <b>Site concerné</b>  | <b>3 sites côtiers en Tunisie et 3 sites côtiers au Maroc</b>  |
| <b>Période de mise en œuvre</b>   | 2014-2015  |
| <b>Coordination niveau national</b>   | Cellule de suivi multisectorielle au niveau central  |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>   | Plan Bleu, participants du projet PEGASO 2010-2014   |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>                                       | des ONGs locales, les syndicats des professionnels (pêcheurs, industriels, tourisme) et autre privés           |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>  | (+) des communes, des autorités locales  |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b>                           | (+/-) au niveau de certain sites et prise en considération des résultats par d'autres initiatives plus récente |
| <b>Adoption de la Démarche pour la préparation de nouveaux PAC/Plan et stratégies</b> | non encore connu, le projet vient de s'achever   |

### De quoi s'agit-il ?

Au Maroc et en Tunisie, l'activité « la Participation des acteurs locaux dans la gestion environnementale » a permis de mobiliser des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux surtout des niveaux local et régional. Ces derniers ont partagé clairement leurs préoccupations et enjeux, ainsi que leurs visions pour traiter les problèmes environnementaux concernant leurs territoires. En effet, il s'agit d'une participation qui a

été mobilisée pour être mise au service d'une démarche (gestion intégrée des zones côtières ...) en privilégiant surtout les articulations entre les littoraux balnéaires et leurs arrière pays

Les parties impliquées dans cet exercice sont:

Des consultants-facilitateurs nationaux, consultant-coordonateur régional, Ministères de l'Environnement (et établissements publics, notamment OTEDD, ANPE, APAL et ONTT en Tunisie), membres du Comité de pilotage du projet ReGoKo, points focaux nationaux, acteurs locaux et parties prenantes des sites pilotes.(Communes, Groupement de développement locaux, ONG locales, professionnels et autres acteurs privés

### **Principaux résultats et produits**

L'organisation et la facilitation d'ateliers participatifs multi-acteurs, basés sur le principe du learning by doing, pour le renforcement des capacités des acteurs locaux (collectivités territoriales, opérateurs économiques et entreprises privées, société civile et associations, chercheurs et universitaires) dans le domaine de la participation inclusive pour la promotion du développement local et de la gouvernance territoriale appliqués à la planification territoriale stratégique de sites pilotes : sites projet de GIZC, petites villes côtières, destinations touristiques et leurs arrière-pays, aires protégées, espaces forestiers, etc. ;

Une assistance technique et une valorisation des résultats des activités à travers l'édition (i) d'un guide méthodologique (manuel accompagné de fiches méthodologiques et d'outils pratiques), ainsi que (ii) d'un manuel de bonnes pratiques à partir des retours d'expériences et leçons acquises, mis à disposition des parties concernés afin de partager les expériences au niveau régional.



## Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les régions méditerranéennes « Destination »

Pour la Tunisie, cette initiative cadre avec la vision et la volonté du pays en vue de protéger, de valoriser, et de réhabiliter le patrimoine naturel et culturel au niveau du Cap Bon en promouvant un tourisme durable d'une plus grande équité en matière de retombées financières. Ce site retenu bénéficie d'atouts uniques et des séquences paysagères (plages, criques, falaises, dunes vives, forêts...).

| Site  | Zone du Cap Bon   |
|---|---|
| <b>Période de mise en œuvre</b>                             | 2006-2008   |
| <b>Coordination niveau national</b>                         | Agence de protection et de l'aménagement du littoral (APAL), collectivités territoriales, tour-opérateurs, propriétaires d'hôtels, ONG..        |
| <b>Partenaires internationaux mobilisés</b>                 | CAR/PAP, WWF MedPO, CAR/info  |
| <b>Niveau d'implication/participation d'ONG</b>             | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Niveau d'implication des acteurs locaux</b>              | Bonne au niveau de l'identification et la préparation   |
| <b>Opérationnalisation des plans et programmes d'action</b> | AAO en collaboration avec d'autres associations locales avec l'appui du CEPF ont essayé de promouvoir l'écotourisme au niveau de la zone cible. |

### De quoi s'agit-il ?

Destination Maroc, fait partie du projet « Destinations » qui concerne l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Il avait pour objectif majeur la promotion d'une planification et d'une gestion durables du tourisme dans les zones côtières du Sud méditerranéen à travers :

- La mise en place des outils d'aide à la décision tels que l'ECAT (évaluation de la capacité d'accueil touristique, les scénarios alternatifs, les indicateurs de tourisme durable)
- L'introduction des directives qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes de risques environnementaux
- La sensibilisation au tourisme durable et le renforcement des capacités des promoteurs, décideurs et autres groupes cibles pour l'utilisation des outils précités.

Au cœur de cet exercice les principes de la démarche GIZC ont été pris en considération. Une réflexion a été menée dans le cadre d'un processus GIZC avec pour objectif de partager aux divers acteurs les connaissances disponibles sur un site et d'initier une démarche participative avec les acteurs les plus pertinents à l'actualisation des données et informations indispensables pour le calcul des indicateurs et la proposition d'un scénario partagé de développement.

### **Principaux résultats et produits**

A la fin de cet exercice les acteurs ayant participé ont élaboré une stratégie de développement durable pour le tourisme côtier appliqué au site pilote sélectionné, ils ont manipulé des outils participatifs d'évaluation environnementale du tourisme sur un site émergent.

# Essai de catégorisation des expériences GIZC au niveau des pays concernés

---

L'analyse documentaire, les informations collectées et les échanges au niveau des diverses régions avec quelques acteurs clefs gouvernementaux et non gouvernementaux de la société civile permettraient de catégoriser les expériences de la manière suivante :

**Stratégie nationale** : C'est uniquement que c'est récemment développé des stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières. Ces initiatives se sont référées aux expériences et aux connaissances qui se sont accumulés suites aux initiatives antérieures qui ont concerné des sites et/ou des régions jugées prioritaires ayant bénéficié du soutien du CARPAP/PAM (C'est le cas de l'Algérie)

**Première catégorie** : Regroupant les initiatives conçus sous forme de stratégies à long terme de gestion intégrée des zones côtières. Elles concernent plusieurs régions côtières limitrophes formant un seul ensemble. Pour ses zones, il a été élaboré un programme de gestion intégré qui a cherché d'être plus fédérateur et intégrateur. Il a été fondé sur des visions de gestion partagées et élaborées suite à des négociations faisant impliquées diverses parties prenantes concernées de différents niveaux (national, régional et local). Les acteurs représentant les divers ministères du niveau central, des chercheurs et des scientifiques ont été bien représenté par contre les acteurs locaux et les acteurs de la société civile ont été sous représenté.

Par rapport à la participation de la société civile, on peut la qualifié de participation de façade, concernant les documents de stratégie dans leurs premières générations « les premiers documents de stratégies de gestion intégrée » sont beaucoup plus des documents dominés par des aspects techniques et scientifiques. D'autres thématiques importantes de gestion ont été faiblement abordées tels que l'étude des usages et des usagers, les relations, les interactions et les complémentarités entre les acteurs, leurs rôles, leurs influences, l'analyse critiques des mécanismes de gestion actuels et des cadres réglementaires...

La plupart des initiatives qui sont sous cette catégorie ont été coordonnés par le PAM/PNUÉ Elles matérialisent le degré d'adhésion des pays au protocole GIZC.

**Une deuxième catégorie** : regroupant tous les programmes/projets GIZC qui concernent des territoires moins important au plan spatial (généralement ils sont des sites côtiers qui appartiennent à des territoires communaux et ou des Wilaya). Il s'agit soit, des PAC et ou

des plan côtiers. Ces initiatives se sont appuyées sur les principes de la démarche GIZC mises au point par le CAR/PAP. Ces initiatives ont essayé d'emprunté/adoptée la démarche mise au point par le CARPAP. L'aspect fédérateur et intégrateur a été pris en considération. Les initiatives en question ont mis l'accent sur les aspects prioritaires d'intervention. Elles ont focalisé sur la faisabilité et les mesures de gestion qui seront entreprise pour faciliter la mise en œuvre. (Mécanismes de gestion et de financement, montages institutionnels, suivi évaluation, système d'information...).

La participation des acteurs territoriaux commune et organisations non gouvernementales lors de ces initiatives étaient acceptables malgré la prédominance des acteurs gouvernementaux des divers niveaux.

**Une troisième catégorie :** Concerne des initiatives ayant mis l'accent sur des problématiques plus thématiques comme par exemple la promotion d'un tourisme durable sur des sites disposant d'une richesse paysagère et naturelle et qui sont soumis à des menaces à cause d'une pression anthropique attendus et/ou existante. Ces initiatives au plan méthodologique ce sont inspirés de la démarche GIZC pour promouvoir et développer des stratégies spécifiques de développement de certains sites basés sur la promotion d'un tourisme durable c'est les cas du projet « Destination ».

**Tableau récapitulatif des expériences GIZC au pays du Maghreb**

| <b>Critères d'appréciation</b>  | <b>Stratégie nationale</b>  | <b>Plan côtier</b>   | <b>Autres (destination, AMCP...)</b>                         |
|---|---|--|--|
| Origine de l'initiative   | Nationale   | CAR-PAP/PAM  | Mixte : programme régionaux, bilatéraux et nationale         |
| Coordination  | Institution du Niveau central   | conjointe institution nationale gouvernementale et partenaire d'appui étranger | nationale (unité de gestion et/ou de coordination instaurée) |
| Appui extérieur   | Faible  | Méthodologique au niveau de la démarche  | Méthodologique au niveau de la démarche                      |
| Niveau d'implication des ONG  | Faible  | insuffisant  | insuffisant  |
| Niveau d'implication des acteurs locaux                               | Faible  | insuffisant  | acceptable mais encore insuffisant                           |
| prise en considération des intérêts et des enjeux de tous les acteurs | Faible  | insuffisant  | insuffisant  |
| Mise en œuvre   | Non encore disséminé au niveau des programmes et plan d'action des divers secteurs et acteurs concernés | faible   | Faible   |

# ANALYSE

---

## **Des expériences et des initiatives orientées vers la formation et le renforcement des capacités des acteurs nationaux**

Les initiatives ont pour la plupart visé le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de démarche GIZC. L'accent a été mis sur la sensibilisation, la formation, la participation et la conduite et l'animation des ateliers multi acteurs de planification « stratégique » et la réalisation d'un certain nombre d'études thématiques dédiées à la caractérisation du milieu naturel et des facteurs socio-économiques et, l'évaluation des pressions et des perturbations affectant les écosystèmes marins et côtiers.

La concrétisation effective des stratégies et des plans d'action est restée marginale à l'exception de l'initiative GIZC soutenue par la Banque Mondiale au Maroc et portant sur les territoires de Nador/Marchica, Boudinar et l'embouchure de la Moulouya. Cette initiative ayant comme objectif, rappelons le d'assurer, à travers des actions concrètes, une régulation des conflits d'usage, de préserver l'environnement et de garantir un développement durable au niveau du littoral méditerranéen oriental.

## **Des plans d'actions et plans côtiers dominés par la perception des scientifiques et des acteurs institutionnels centraux**

La revue des documents produits dans le cadre des projets de GIZC, laisse percevoir que l'essentiel des travaux effectués ont été dominés par la contribution d'experts, de scientifiques et d'acteurs institutionnels au niveau central. Les perceptions et les préoccupations des autres acteurs des niveaux les plus décentralisés (i.e. professionnels et OSC) sont faiblement prises en considération.

L'analyse documentaire des expériences GIZC ainsi que les entretiens effectués avec les parties prenantes rencontrées ayant participé aux initiatives GIZC au niveau des territoires de ces pays ne font pas ressortir une couverture suffisante des aspects qui se rapportent aux usages, aux interactions entre les divers usagers quant à l'utilisation et la valorisation des espaces côtiers et marin, aux complémentarités et synergies entre les divers acteurs concernés par la gestion intégrée des sites sélectionnés, aux rôles et aux niveaux d'influences des acteurs sur la gestion durable des sites ... Les approches adoptées sont

restées segmentées au plan de la gouvernance et n'ont que très accessoirement laissé envisager un renforcement du pouvoir du niveau local et son implication dans l'avenir de ces territoires. L'analyse des parties prenantes, puis l'identification des modes de mobilisation n'ont que très accessoirement été effectués, ce qui constitue une lacune à la mise en œuvre d'une gestion intégrée, participative par essence.

D'autre part, il faut signaler que les acteurs non institutionnels principalement les usagers et à de rares exceptions près les OSC sont marginalisés et faiblement structurés, leurs capacités et leur pouvoir formel sont très faibles – faible pouvoir de négociation et faible influence sur les décisions. Pourtant, ce sont ces catégories d'acteurs qui vivent au quotidien sur ces espaces côtiers et ce sont également eux qui ont des préoccupations directes pour eux et pour leurs héritiers par rapport à ces territoires, aux potentialités et aux contraintes.

Les catégories d'acteurs pourraient se présenter comme suit :

- Les acteurs institutionnels gouvernementaux du niveau national, régional et local
- Les acteurs non gouvernementaux (ONG)
- Et les usagers (principalement secteur privé et grand public)

En effet, les enjeux et les pouvoirs d'influences de toutes les catégories d'acteurs sont insuffisamment pris en considération dans la plupart des travaux sauf au niveau des initiatives les plus récentes (exemple le plan côtier Rghaia et le projet REGOKO à travers l'activité « Participation des acteurs locaux dans la gestion environnementale ». Ces dernières ont adopté des démarches plus élaborées. En effet, les acteurs territoriaux et locaux ont été mieux impliqués et leur participation a été beaucoup mieux assurée.

Lors de cette initiative, expérimentée à des fins pédagogiques, les perceptions des problèmes de gestion et des préoccupations des acteurs locaux autres que les acteurs gouvernementaux ont été clairement exprimées, les intérêts et les enjeux de ces derniers ont été défendus et partagés dans le cadre des ateliers de discussions et des tables rondes.

Cet exercice, rapide a permis de percevoir l'évolution du comportement de certains acteurs, même si certains réflexes « sectoriels » continuent à apparaître et que les rapports de force inégaux peuvent constituer un frein à la démarche.

La principale leçon apprise de cette activité est qu'une gouvernance participative impliquant le niveau locale doit aller au-delà du simple exercice : l'apprentissage de nouveaux comportements est indispensable. La reconnaissance et la légitimité formelle constitue un autre aléa au développement et à la poursuite de la démarche, qui peut être rapidement bloquée si l'ambition vise l'association des acteurs institutionnels à ces plateformes de décision-action, les acteurs représentant les établissements publics ne pouvant formellement contribuer, faute d'outils juridiques et institutionnels adéquats, à la

construction de « l'édifice » gouvernance locale multiacteurs. Dans certains cas en effet, des difficultés d'implication des différents acteurs peuvent surgir, résultants de problèmes structurels de certains dispositifs de concertation. La particularité du climat politique au niveau de certains pays pourrait avoir une certaine influence sur la difficulté d'appropriation des modes d'organisation et de co-construction multi acteurs et de l'implication des acteurs autres que ceux des niveaux centraux et de la société civile.

## **Des stratégies et des plans d'action GIZC qui restent encore désactivés.**

Malgré les efforts considérables déployés sur toutes les régions pour faire adopter la gestion intégrée des zones côtières (PAC, SMAP, et autres initiatives) au niveau des pays concernés, il n'y a pas eu une véritable mise en œuvre des plans d'actions de gestion intégrée qui sont issues des divers projets et initiatives à part quelques cas qui ont été soutenues par des bailleurs de fonds étrangers qui ont été dominés par la logique du projet au sens temporel du terme. Malgré leur importance, les initiatives prises en charge par un financement étranger étaient limitées dans le temps et dans l'espace avec des montages institutionnels conçu par les projets et pour les projets. De plus les structures de concertation initiée généralement par les projets disparaissent et deviennent non fonctionnelle une fois les projets sont achevés.

### **Faible déclinaison des plans d'actions dans les programmes habituels et conventionnels des différents acteurs**

Très peu de plans d'actions issus des démarches GIZC ont été déclinés au niveau des programmes et budgets nationaux de gestion durable des zones côtières. Le plus souvent, pour financer ce type de programme, les pays ont recours à des financements extérieurs basés sur la démarche projet, limitée dans le temps et dans l'espace et dont la continuité n'est pas souvent assurée.

Des projets et une gouvernance éphémères : Les quelques projets financés, leur mise en œuvre est appuyée sur des structures de gestion légères (unité de gestion des projets) qui ne sont pas ancrées durablement au niveau de l'organisation des structures en charge de la gestion des zones côtières. Ces unités disparaissent avec l'achèvement des projets, sans aucun transfert réel de connaissances et d'expériences.

D'autant que faute de mécanismes de concertation mis en place et reconnu, les coordinateurs et/ou les unités de gestion initiées rencontrent de grandes difficultés pour mobiliser les acteurs y compris ceux de la société civile surtout lors de la mise en œuvre et du suivi évaluation.



## Une appropriation insuffisante des stratégies GIZC faute d'une véritable décentralisation

Le contexte administratif et politique est caractérisé par l'absence d'une véritable décentralisation et par la faiblesse des outils institutionnels et règlementaires. Compte tenu de cette situation, les résultats/produits réalisés sont restés cantonnés à la maîtrise de certains outils de gestion intégrée et participative et à des programmes de sensibilisation sur les enjeux majeurs de gestion des sites sélectionnés.

Les institutions gouvernementales impliquées dans la gestion des zones côtières surtout des niveaux central et régional n'ont pas opéré les adaptations nécessaires dans leurs modes de fonctionnement et de gestion. L'échange d'informations ne s'effectue pas d'une manière systématique, la programmation, la budgétisation et le suivi évaluation sont exécutés selon les pratiques courantes sans aucune adaptation par rapport aux exigences de la GIZC. Les montages et les mécanismes de gestion intégrée conçus dans le cadre des stratégies n'ont pas été appuyés par des textes juridiques et des mesures institutionnelles qui permettent de faciliter la mise en application des stratégies. Il est tout à fait normal s'il sera tenu compte de la lourdeur dans les procédures administratives pratiquées. La réorganisation et les adaptations qu'exige la GIZC par rapport au mode de fonctionnement actuel sont importantes et d'une certaine envergure. Elles devraient s'appuyer sur des décisions politiques. **« La programmation, la budgétisation et la planification à moyen terme par exemple s'effectuent encore avec un certain cloisonnement et selon des approches dites sectorielles. Chose qui n'a pas permis de favoriser les changements escomptés par l'adoption de la démarche GIZC »**. On signalera toutefois les avancées en matière de décentralisation et de participation locale dans la gouvernance des territoires au Maroc, notamment dans le cadre des plans de développement communaux qui laissent présager de grandes potentialités et avantages pour le développement de la GIZC, dans la mesure où les composantes environnementales et de développement durable sont intégrées dans ces dispositifs.

En conclusion, la gestion intégrée des zones côtières en tant que démarche n'est pas encore reflétée au niveau des pratiques et des procédures administratives de gestion. En absence de légitimité et d'ancrage au niveau local comme d'ailleurs au niveau central, les instances de gouvernance ne sont pas durables.

Si les projets GIZC ou assimilés permettent la mise en place d'outils de gouvernance, leur limite dans le temps interdit une appropriation sur le long terme au niveau décentralisé, la contribution et la responsabilité des différents acteurs restent donc « conjoncturels ». Des projets et initiatives différentes se superposent ou se succèdent sans passage de témoin ni de concertation, sans mise en adéquation des objectifs et des résultats attendus avec une vision et une stratégie claire de développement.

Les synergies et les complémentarités entre les divers intervenants et programmes sont restés faibles faute d'existence de mécanismes de gestion et de concertation appropriés et d'une décentralisation favorisant la participation et la co-construction collective qui se réfèrent aux prérogatives spécifiques des acteurs et aux rôles qui devraient être assurés par chacun des niveaux (local, régional et central). La GIZC n'étant pas, il faut le rappeler un simple outil de coordination lors de l'identification et de la préparation des plans de gestion, avec une prise en charge quasi-exclusive des actions à mettre en œuvre par les gestionnaires officiels du territoire. Elle doit aller au-delà avec une prise en charge collective des objectifs au travers des outils faisant office de contrat moral (chartes...) et opérationnels (contrats-programmes avec des engagements fermes de chaque acteur dans les plans de travail et les budgets..

## **Une participation qualifiée de façade en ce qui concerne les organisations de la société civile**

L'implication des organisations non gouvernementales dans l'identification des plans et programmes côtiers est très timides. Les ONG ont été sous représentées dans toutes les initiatives GIZC menées au niveau des pays concernés et souvent uniquement associées associées pour discussion et validation de réflexions d'experts

**Une faiblesse des organisations de base et territoriale.** La plupart des organisations ayant contribué aux démarches GIZC ne disposent pas de la légitimité nécessaire et de pouvoirs d'influence à cause d'un manque de représentativité. N'oubliant que ces organisations ont été initiées dans un contexte de politique qui n'était pas très favorable à l'émergence d'associations autonomes, indépendantes et disposant d'une légitimité socio territoriale. Généralement, ces organisations de la société civile dont on parle, étaient fondées par des responsables politiques et/ou des hauts cadres retraités de l'administration ou bien des chercheurs insuffisamment confrontés à la réalité du terrain par rapport aux associations locales ou d'usagers... Malheureusement, dans beaucoup de situations ce sont souvent ces OSC qui ontignon sur rue qui sont invitées et mobilisées.

De cette situation découlent des insuffisances dans la prise en considération des enjeux et des préoccupations des acteurs locaux et des usagers au niveau des démarches GIZC. Dans la réalité et même après les rencontres « multi acteurs » de nombreux conflits d'usages persistent encore au niveau des sites ayant fait l'objet d'une démarche GIZC. Ses sites sont toujours difficilement encadrés, perturbant ainsi la mise en application des mesures de gestion convenues (l'exemple de la pêche et du tourisme...).

A partir de 2011, certains pays (Maroc et Tunisie) ont consacré des dispositions pour favoriser la participation citoyenne et la gouvernance locale. Ceci a permis de faire émerger une nouvelle catégorie de société civile locale disposant de plus de légitimité et de crédibilité au plan socio-territorial. Cependant, ces organisations ne sont pas encore dotées de suffisamment d'expériences et de capacités en vue de contribuer à une meilleure

régularisation de la gestion des zones côtières et à la mise en œuvre des plans d'action de GIZC... Ces organisations nécessitent un appui pour renforcer leurs capacités en matière de négociation, d'établissement de relations avec leur environnement externe, dans la gestion participative et partenariale, dans la mise en œuvre et la gestion des ouvrages, gestion des conflits...

## **Stimulation d'autres initiatives au niveau local, régional et national**

Les initiatives GIZC qui ont été appuyées par le passé par le CAR-PAP/PAM et d'autres programmes régionaux et internationaux ont permis de disséminer de nouvelles initiatives suscitées par les pays concernés. Elles témoignent de leur intérêt pour la GIZC. Les exemples les plus intéressants sont les suivants :

- la stratégie nationale GIZC algérienne,
- la promulgation des lois non pas dédiées à la GIZC mais la favorisant et adoptant des principes en adéquation avec celle-ci (i.e. loi relative à la protection et la valorisation du littoral Algéroise dans son article 36).
- la loi cadre portant charte nationale de l'environnement et du développement durable au MAROC ainsi que le nouveau code des collectivités révisé en vue de son alignement sur les dispositions de la constitution Marocaine de 2011 en ce qui concerne la gouvernance locale, la participation citoyenne, l'environnement et le développement durable ainsi que le projet de régionalisation avancée qui ambitionne de faire des collectivités territoriales une locomotive de développement aux niveaux local, provincial et régional...

## **Des améliorations méthodologiques au niveau des récentes démarches GIZC (se rapportant à la mobilisation et la participation des parties prenantes).**

Les initiatives les plus récentes de GIZC menées au niveau des pays concernés ont été marquées par des améliorations méthodologiques apportées à la démarche d'élaboration de stratégies territoriales (méthode *imagine...*). Ces améliorations ont touché les volets suivants:

- L'amélioration de la participation et de l'implication des acteurs territoriaux et locaux ainsi que ceux de la société civile,
- La gouvernance à travers la promotion d'une meilleure articulation entre les niveaux central, régional et local,
- L'approfondissement et l'amélioration des aspects qui se rapportent à la mise en œuvre des plans d'actions et stratégies GIZC en mieux étudiant et clarifiant les montages institutionnels, les rôles et les responsabilités des parties...(Plan côtier

Reghaia, expérience Participation menée en Tunisie et au Maroc et portée par le Plan Bleu ...)

- Un meilleur équilibre et une mise en adéquation entre la gouvernance et l'action

## Les facteurs entravant la GIZC

---

- **Le cadre politique favorisant encore la centralisation** : Lorsqu'il est caractérisé par une forte centralisation, ne permet pas une véritable participation et l'implication des parties prenantes concernées aussi bien gouvernementales que non gouvernementales. Le partage de pouvoir de décision avec les niveaux les plus décentralisés reste limité ; freinant l'appropriation des stratégies GIZC au niveau local. En effet, le protocole GIZC n'a commencé à être clairement transféré/décliné dans les législations nationales des pays concernés qu'à partir de 2015. (le Maroc a entamé une révision de sa législation en commençant à promulguer des lois et des cadres réglementaires favorable à la GIZC (loi sur le littoral du 23 juin 2015 Maroc)
- **L'inertie administrative et la résistance face aux changements** : l'administration est fortement centralisée, elle est gérée de manière sectorielle générant cloisonnement très perceptible. L'inertie administrative et la rigidité dans les modes de fonctionnement partenarial constituent souvent un frein marqué entravant les démarches GIZC. Alors que la GIZC nécessite d'importantes restructurations administratives en ce qui concerne les modes de gestion des affaires publiques ainsi que l'adoption de nouveaux mécanismes de gestion appropriés se rapportant à la planification, programmation, budgétisation, la mise en œuvre, le suivi évaluation, le partage des informations qui devraient s'effectuer avec les tiers selon les principes de la participation et de l'intégration reste balbutiant et insuffisant.
- **Un mode de fonctionnement insuffisamment adapté aux exigences de la GIZC** : Les concertations entre les divers Ministères et Directions s'effectuent dans le cadre des commissions et comités instaurés en fonction des besoins lors de la préparation des programmes et des plans. Les rencontres sont organisées pour des arbitrages dans le cadre de préparation des budgets et des plans et pour le suivi de la mise en œuvre et de l'avancement des réalisations.

En absence d'instruments et d'outils de travail appropriés (système d'informations, suivi accès aux résultats...), la plupart des travaux des commissions sont soldés par des simples recommandations/décisions d'ordre général parfois sans suites à donner. Ils sont très peu pertinents et inefficaces faute de synergies et de complémentarités entre les divers programmes et intervenants.

- **Limite au niveau des capacités et du pouvoir des acteurs locaux et régionaux :** Compte tenu de la forte centralisation au niveau des pays concernés, les acteurs locaux restaient dotés d'une faible capacité pour identifier et mettre en œuvre des programmes de gestion durable participatif et intégré et également pour suivre et évaluer la pertinence des résultats et objectifs de gestion. Cette faible capacité concerne l'ensemble des acteurs territoriaux locaux gouvernementaux et non gouvernementaux. L'autonomie des collectivités territoriales reste partielle en matière d'administration financière.).
- **Pluralité des acteurs et chevauchement des mandats et des rôles au niveau de plusieurs institutions concernées par la gestion du littoral ; insuffisance du dialogue entre les institutions compétentes :** la situation telle que révélée au niveau des pays concernés fait ressortir la multiplicité d'acteurs surtout gouvernementaux concernés par la gestion des zones côtières et du littoral. Ces acteurs dépendent d'un même ministère ou de ministères différents. Même si elles ont un intérêt pour ce type de démarche et même si leurs rôles et leurs attributions se complètent, ces derniers ne se concertent que rarement et souvent pour des prises de décision sectorielles et non pas « holistiques ». Ces parties prenantes ne se complètent pas efficacement dans leurs tâches et dans leurs attributions dans la gestion des zones côtières et du littoral.
- **Le manque au niveau des ressources financières durables pour la mise en œuvre des plans d'actions de protection et d'aménagement :** Le fait de ne pas disposer de mécanismes de financement durable en vue de mettre en œuvre les plans d'action et des stratégies GIZC, limite à terme la motivation et les dynamiques institutionnelles initiées et remet en cause la crédibilité envers les acteurs territoriaux. Faute d'instruments de contrôle et de résilience, il y a des risques d'accélération de la dégradation due aux pressions anthropiques.
- **L'absence d'un organe de gestion capable de mobiliser un partenariat public privé, acteurs nationaux/acteurs internationaux offrant de grandes potentialités et de multiples opportunités.** La notion du partenariat public privé en matière d'environnement et de développement durable est très récente dans les pays concernés. Elle est encore au stade de la réflexion et de la promulgation des textes réglementaires pour sa mise en application.
- **L'existence des groupes de pressions locaux qui devrait être pleinement prises en considération et impliqués dès le début.** Compte tenu des contextes politiques au niveau des pays, les groupes de pressions et de défenses des intérêts publics et de l'environnement sont presque absents et/ou ne sont pas influents à cause de leur faible capacité de mobilisation.
- **L'insuffisance dans les dispositifs d'échanges d'information, du suivi évaluation sur les zones côtières.** Les échanges d'informations concernant la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies GIZC sont très faibles voire inexistants entre les acteurs gouvernementaux et ceux de la société civile concernée. Entre les acteurs gouvernementaux, les échanges d'informations sur leurs projets, programmes et activités respectifs concernant leurs interventions dans les zones côtières restent

insuffisants. La gestion sectorielle qui régit les modes de fonctionnement des divers acteurs gouvernementaux concernés et les systèmes d'information et de suivi évaluation non opérationnalisés et/ou inexistantes constituent un handicap pour une gestion plus efficace et durable des zones côtières

## Des préoccupations et des contraintes

---

### En ce qui concerne les politiques et les cadres réglementaires des pays

- La mise en place d'une réelle politique de décentralisation et de participation locale s'appuyant sur un cadre juridique clair
- Adoption d'un véritable changement au niveau des cadres institutionnels et législatifs des pays concernés et des lois spécifiques à la gestion du littoral tenant compte des principes de la gestion intégrée pluri-acteurs
- L'insuffisance en matière de reconnaissance des rôles des organisations professionnelles et d'usagers et des organisations non gouvernementales dans la gestion durable des zones côtières
- La mise en œuvre des plans d'actions et stratégies. En effet, le passage à l'action constitue un enjeu pour toutes les initiatives antérieures face à l'inexistence des mécanismes de financement appropriés

### En ce qui concerne l'approche GIZC

- Le niveau d'applicabilité et la capacité d'adaptation de la démarche GIZC au contexte local
- Le niveau d'appropriation de la démarche GIZC par les acteurs les plus pertinents et son niveau de prise en considération par les politiques et les programmes sectoriels
- Le montage institutionnel à mettre en place et les soutiens nécessaires à dispenser par les autorités nationales, régionales et locales pour la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action convenus
- Les mécanismes et les moyens mis en œuvre pour communiquer au grand public les objectifs de gestion ainsi que les informations sur l'état des lieux
- Le suivi et l'évaluation et la partage des informations sur les résultats de mise en œuvre des stratégies et des plans d'action.
- La capacité des institutions et des divers acteurs concernés à partager durablement les mêmes objectifs de stratégies ainsi que les objectifs opérationnel prioritaires.
- Une perception différente au niveau des acteurs concernant la gestion du littoral

## **En ce qui concerne les organisations non gouvernementales**

Deux principales questions sont posées aux organisations gouvernementales dans la GIZC :

- La première se rapporte à leurs légitimités envers les autres acteurs et leurs environnements institutionnels d'une façon générale. Cette légitimité est issue de l'importance de leurs adhérents, de leurs crédibilités envers les acteurs territoriaux et leurs backgrounds...
- La deuxième se rapporte à leurs capacités institutionnelles et leurs rôles démontrés dans la gestion durable des zones côtières (spécialisation, technicité, savoir-faire), de plaidoyer, de sensibilisation des publics et de leurs pouvoirs d'influences

## **En ce qui concerne les acteurs gouvernementaux et territoriaux d'une façon générale**

- Des institutions gouvernementales gérées selon des approches sectorielles dotées de beaucoup de routines administratives

# Recommandations

---

## Accroître la prise de responsabilités et la participation des organisations non gouvernementales locales.

La prise de responsabilités et la participation des ONG locales dans les démarches GIZC et dans la mise en œuvre des programmes et plans d'actions devrait être un objectif clé ainsi qu'un instrument pour améliorer les résultats en matière de gestion durable des zones côtières et pour l'adoption des principes de la GIZC.

Les leviers de la bonne gestion durable et la gouvernance des enjeux environnementaux au niveau des zones côtières passe à travers un meilleur partenariat public-privé comprenant notamment la reconnaissance du rôle de la société civile locale. La qualité de la gouvernance et du fonctionnement du dispositif de gestion partenarial a une influence directe sur la gestion durable des sites concernés. Ainsi les mesures en faveur de la prise de responsabilités par la société civile devraient inclure la sensibilisation, l'éducation à l'environnement, le suivi, le contrôle et la participation à la prise des décisions, l'information des publics... voire, en fonction des champs de compétence de certaines associations, des aspects plus techniques.

Du fait de la faible représentation voire l'absence des organisations des citoyens et des autres parties prenantes non gouvernementales peu et/ou non impliqués dans les démarches GIZC, à divers degrés différents, les stratégies, plan d'action et programmes GIZC n'ont pas permis des consultations à des échelles acceptables pour débattre les questions clés comme par exemple :

- Où en sommes-nous ?
- Ou voulons nous aller ?
- Comment ?
- Et comment saurons-nous le faire ?

**Renforcer la légitimité des ONGs en vue d'une meilleure implication dans la GIZC :** Il est important que les ONG soient vraiment représentatives des communautés et des groupes locaux concernés et soient dotées d'une certaine légitimité. Ceci permettrait à ces organisations de jouer leur plein rôle au sein des démarches GIZC. Les ONG nationales et/ou internationales pourraient aider à travers des activités de renforcement



des capacités et d'appui à l'identification et la mise en œuvre de petits projets/actions en lien avec les stratégies et les plans d'actions de GIZC

Souvent les ONG locales peuvent intervenir dans la communication et la sensibilisation à la gestion environnementale auprès du large public, dans la mobilisation citoyenne, dans des actions de contrôle de fiabilité des informations recueillies et faire des vérifications indépendantes des résultats apportés... Il serait alors très utiles de leurs confier un rôle plus important dans ces domaines.

**Une nécessaire gouvernance collective et pérenne de la GIZC au niveau local :**

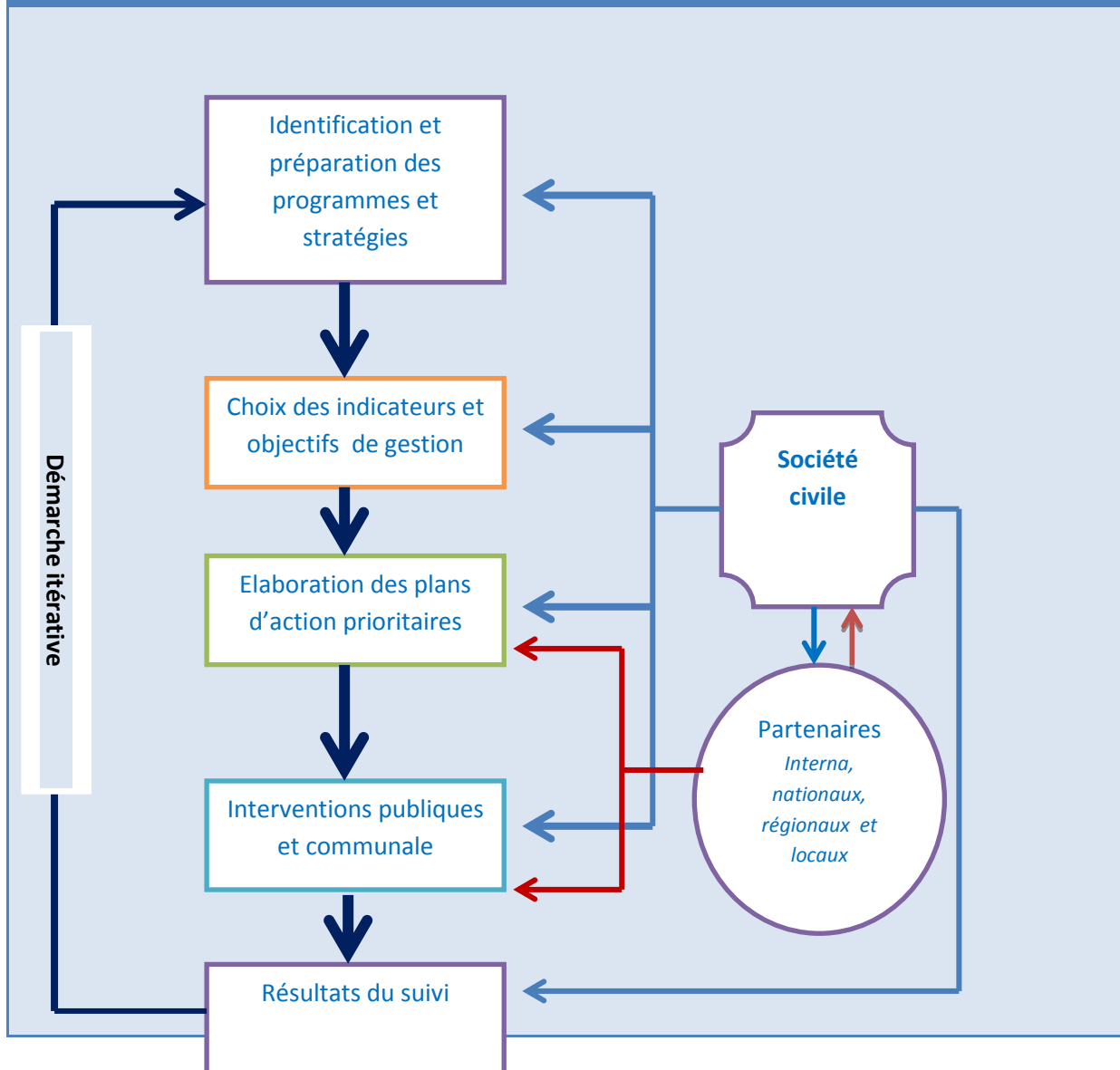
Pour une meilleure appropriation et une implication collective et effective des acteurs locaux, notamment les OSC, il est nécessaire qu'à toutes les étapes (stratégie, planification, mise en œuvre et suivi), ils soient associés, et que ces acteurs puissent disposer de plateformes qui les rassemblent durablement et non pas uniquement dans le cadre de projets ponctuels.

Ceci permettrait notamment d'assurer un diachronisme et une synchronisation en adéquation avec la ou les stratégies locales et de guider les projets à mettre en œuvre afin d'aboutir à la vision partagée visée.

**Vers une implication plus opérationnelle des organisations de la société civile dans les démarches GIZC :** En faisant une analyse sur les expériences GIZC au niveau des pays concernés, surtout les aspects en rapport avec l'implication des organisations non gouvernementales dans les démarches GIZC, nous pouvons déduire que la participation de ces dernières s'est parfois limitée à une simple consultation lors de l'identification et de la formulation des programmes et plans d'action. Les ONG ont été sous représentées et leurs pouvoirs sont faibles pour pouvoir influencer les choix et les décisions.

De plus le caractère des travaux et des programmes qui ont été dominés par des aspects scientifiques ont rendu sélective la participation des ONG. Sans pouvoir se substituer aux rôles des institutions publiques, la société civile pourrait jouer un rôle important lors des étapes successives d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et des plans d'action GIZC.

## Implication opérationnelle des ONG dans les démarches GIZC



### Bien pratiquer la GIZC en rompant avec les modes de gestion centralisés et sectoriels

La gestion centralisée et sectorielle devrait prendre fin grâce à la GIZC. De plus l'exclusivité ne devra plus désormais incomber aux seuls gestionnaires « publics et/ou gouvernementaux » car ce mode de gestion a démontré ses limites. « Fédérer les acteurs locaux gouvernementaux et non gouvernementaux autour d'enjeux partagés de gestion du territoire côtier afin de prendre des rôles et des attributions complémentaires permettrait une réalisation plus efficace d'objectifs différents mais compatibles ». Cette approche s'avère

une piste intéressante à poursuivre et à améliorer en vue d'une gestion durable des espaces côtiers autour d'un patrimoine commun.

La démarche doit « promouvoir un engagement collectif » :

- en mobilisant les forces vives du territoire : les représentants de l'Etat, les élus, les acteurs économiques, les usagers, les bénévoles, les ONG ;
- en partageant la connaissance des uns et des autres en vue d'une construction collective ;
- en se dotant d'une instance territoriale formelle ou non issue des personnes mobilisées, porteuses du projet en se dotant d'un mode de gestion locale qui assure la participation des différents acteurs à la fois à la réflexion, aux propositions, aux décisions et à la mise en œuvre des actions;
- en faisant adhérer les partenaires, et la population au projet et à sa mise en œuvre ;
- en associant la population de façon régulière et multiple au déroulement du projet.

Elle doit également accorder une importance cruciale à l'accompagnement des acteurs et à l'apprentissage, mais aussi pour résoudre la question cruciale des ressources et modes de financement.

**Penser globalement et agir localement :** La GIZC est un outil d'intégration des objectifs de développement durable à différents échelles de temporelles et spatiales, elle est plus fructueuse lorsque les stratégies nationales et/ou régionales sont concrétisées au niveau des territoires délimités ou les « forces vives du territoire » sont mobilisés en vue développer une vision commune partagée et un référentiel commun.

### **Résoudre la question liée au financement des plan d'action et stratégie GIZC:**

Plusieurs stratégies et plans d'action issues d'un important effort de mobilisation des acteurs territoriaux, gouvernementaux et non gouvernementaux ne sont pas concrétisés sur le terrain du fait de l'inexistence des mécanismes de financement appropriés et durables. Les subventions et les encouragements dispensés par les acteurs internationaux (bailleurs de fonds) sont destinés essentiellement à améliorer l'appropriation de la démarche par les acteurs nationaux et territoriaux et non pas pour mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action de GIZC. Avec les limites des financements publics nationaux, et les financements qui sont limités dans le temps et sans aucune continuité, on ne peut pas maintenir, faute de concret, l'attractivité et la mobilisation nécessaire des acteurs territoriaux.

**Les plates-formes multi-acteurs et les projets collaboratifs de mise en œuvre des plans d'actions issus des démarches GIZC permettent de renforcer le dialogue et la collaboration entre les acteurs territoriaux et d'améliorer la légitimité des organisations non gouvernementale dans la GIZC :** La consultation et les échanges au niveau local sont d'une importance capitale. Le dialogue et la concertation

permettent de créer l'intérêt et les compromis autour des objectifs communs et partagés. Chose qui permet d'assurer la meilleure implication des acteurs dans la GIZC.

Cependant ces échanges devraient se faire dans un cadre approprié permettant de rassembler/réunir des acteurs institutionnels, privés, associatifs, ...Faute d'un cadre pouvant réunir tous ces acteurs au niveau local au niveau des pays, il sera opportun d'initier dans le cadre des projets des plates-formes multi acteurs dédiées à la formulation puis à la mise en œuvre des stratégies et plan d'action GIZC au niveau territorial. Il sera également intéressant que des plans d'action multi acteurs soient financés avec l'exigence que la mise en œuvre soit collaborative entre des acteurs institutionnels gouvernementaux et des acteurs de la société civile. Ce type d'initiative permettra d'équilibrer les rôles des uns et des autres. Il permettrait de :

- Renforcer la qualité du dialogue et de la cohésion entre les acteurs du territoire
- Le niveau de représentativité des ONG, leurs légitimités dans la représentation des intérêts des acteurs du territoire
- D'améliorer le dialogue avec les opérateurs économiques qui n'ont ni la même sensibilité environnementale, ni les mêmes priorités et agendas

## **Aider les pays à établir des stratégies nationales GIZC et les appuyer dans leurs projets d'amélioration institutionnelle et réglementaire**

L'adoption et l'appropriation du protocole GIZC par les pays signataires doit se refléter au niveau des mesures à entreprendre en vue d'adapter les textes de lois et les cadres institutionnels aux exigences de la GIZC. Pour les pays qui ont déjà entamé les changements institutionnels et juridiques, un accompagnement à la mise en application à travers l'élaboration des stratégies et/ou plan d'action et leurs mises en œuvre est d'un intérêt capital pour ancrer les principes de la GIZC et ses bonnes pratiques au niveau des pays concernés et pour développer l'expertise nécessaire au niveau national en vue d'une mise en œuvre adaptée sur les territoires côtiers

## **Mieux articuler entre le niveau local et le niveau central en vue d'une meilleure efficacité des interventions et collaboration avec les partenaires internationaux**

La gestion intégrée des zones côtières suppose une meilleure articulation entre le niveau local et le niveau central lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies GIZC.

Il exige la mise en œuvre des mécanismes de concertations et d'échanges entre le niveau central et les autres niveaux décentralisés « niveau territoire » en vue de mieux orchestrer

les financements et leur mise en œuvre, les négociations avec les divers autres acteurs concernés notamment les organisations de coopération et les bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) et de faciliter les échanges d'informations entre ses divers acteurs concernés.

Il nécessite l'élaboration des stratégies nationales intégratrices et fédératrices participative très largement communiqués qui devraient servir comme cadre de référence pour les plans et stratégies de gestion intégrée des zones côtières à élaborer au niveau territorial.

Un organe national de gestion et de pilotage de la gestion intégrée des zones côtières au niveau des pays dont le rôle est de veiller à la cohérence entre les stratégies locales territoriales avec celle du niveau national, faciliter la mise en œuvre et d'aider à la recherche des financements.

## **Encourager le parrainage des associations locales de proximité par les associations nationales/internationales aux capacités avérées ainsi que le réseautage.**

Les associations nationales/internationales de compétences organisationnelles et techniques pourraient agir en complémentarité et en synergie avec leurs homologues locaux disposant d'une meilleure connaissance du contexte local, ayant plus de légitimité envers les acteurs locaux et bénéficiant de la proximité.

Cette complémentarité pourrait profiter à la démarche et aux initiatives GIZC moyennant la mobilisations d'autres compétences, la mise en place de réseaux d'échanges d'expériences et d'informations sur la gestion intégrée des zones côtières, des mobilisations plus élargies du bénévolat, de plaidoyers etc..

## **La nécessité d'un accompagnement**

Les associations locales dont le rôle a été démontré dans les démarches GIZC, manquent de compétences aux plans technique et organisationnel. Elles ont besoin d'un accompagnement ciblant le renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'organisation interne, de la communication avec l'environnement externe, dans la mise en œuvre des plans d'actions et des programmes ainsi que dans le domaine de suivi évaluation et d'échange d'information.

## ANNEXE 1 : Liste des organisations rencontrées

Les rencontres avec les **organisations de la société civile du Maroc, d'Algérie et de Tunisie** bénéficiaires de financement du CEPF, tenues individuellement pour le Maroc et dans le cadre de réunions à mi-parcours pour l'Algérie et la Tunisie ont permis d'établir un bilan sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces capitalisées tout le long de la mise en œuvre de leurs projets tout en s'interrogeant sur le rôle de la société civile dans le développement de la gestion intégrée de zones côtière ainsi que les contraintes et les obstacles entravant leur implication effective en tant que partenaires privilégiés des institutions publiques en charge de la gestion de ces territoires.

Pour la **Tunisie**, les OSC qui ont été rencontrées sont les suivantes : Notre Grand Bleu, AEDS, AAO, APE HG, ISSTEBEC, WWF Tunis, ATIA, ETET, ATPNE Korba, TWCS, RET, AFC.

Deux établissements publics étaient représentés, il s'agit de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement et l'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral.

L'ensemble des OSC sont partenaires du CEPF et bénéficiaires de subventions pour la réalisation de projets liés à la gestion d'espaces naturels, à la protection d'espèces et de renforcement de capacités (ATIA).

L'APAL et l'ANPE sont deux établissements sous tutelle du Ministère de l'Environnement impliqués respectivement dans la conservation des espaces côtiers et la protection de l'environnement.

Pour le **Maroc**, deux OSC ont été rencontrées, il s'agit d'AGIR et du GREPOM (partenaires du CEPF). Une visite au Ministère de l'Environnement a également permis de rencontrer l'unité de gestion du projet GIZC soutenu par la Banque Mondiale qui nous a permis de collecter des informations concernant cette initiative concernant la côte Méditerranéenne du Maroc.

En **Algérie**, les OSC rencontrées sont les suivantes : AREA-ED, ANAO, Association Promotion des Femmes Rurales de la Wilaya de Skikda, Université Mustapha Stambouli de Mascara et Laboratoire « Ecologie des systèmes terrestres et aquatiques » de la Faculté des Science d'Annaba ». cette même réunion tenue à Alger a également permis de rencontrer des acteurs institutionnels partenaires des OSC bénéficiaires des financements CEPF (INRAA, circonscription des forêts de Ain Kebira, tous deux partenaires de l'AREA-ED pour le projet « Babor », le Directeur du Parc National de Jurjura, la Conservation des forêts de Mascara partenaire du projet CEPF Université de Mascara. Etaient également présents des représentants du Ministère de l'Environnement et de la DGF ainsi que le point focal FEM en Algérie.